Les convictions du PAN

" La pauvreté est le terreau fertile du terrorisme "

N° 007 - Juillet 2015

Le Parlementaire

Bulletin d'information de l'Assemblée Nationale

www.assnat.ci

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, TERRAIN FAVORABLE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

CAUCUS

Les femmes exigent un quota de 30% aux postes électifs et nominatifs

Zoom sur le Service Médical de l'Assemblée nationale

Editorial

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, TERRAIN FAVORABLE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Parce qu'au début de chaque législature, l'effectif des députés est renouvelé en moyenne à 80%, il y a nécessité de former les nouveaux députés, ne serait-ce qu'au fonctionnement de l'institution. En effet, Les nouveaux élus, d'origines professionnelles diverses ne connaissent pas forcément les subtilités de l'organisation d'un parlement, l'étendue et les limites des pouvoirs des députés... C'est pourquoi, surtout en début de législature, les députés sont favorables à l'organisation de sessions de formation à leur profit. Même en cours de législature, les députés sont demandeurs d'ateliers de formation; parce qu'ils ne peuvent se prétendre spécialistes de toutes les questions qui leurs sont soumises pour examen et adoption.

Parce qu'ils ont pour tâche, globalement, d'accompagner les députés dans la bonne exécution de leur mandat, les personnels administratifs de l'Assemblée nationale, malgré la maîtrise qu'ils ont de leurs spécialités d'origine, doivent se mettre à jour des innovations en cours en matière de gestion d'une institution parlementaire.

De plus, à l'Assemblée nationale de Côte d'ivoire, le personnel administratif est relativement jeune. La moyenne d'âge étant de 35 ans, les formations dispensées ne peuvent que profiter de manière durable, à eux-mêmes et partant à l'institution.

Parce qu'il a très tôt compris que définir et développer une stratégie de renforcement des capacités à l'Assemblée nationale est "tout Bénef" pour l'expression démocratique et la digne représentation des populations, que le Président Guillaume SORO en a fait une priorité. Le Président de l'Assemblée nationale a, pour cela,
négocié et établi avec les partenaires au développement et des Parlements étrangers, des conventions de financement de séminaires de formation et des voyages d'échanges d'expériences.

Je vous invite, dans ce 7ème numéro de "Le Parlementaire" à apprécier la longue liste des sessions de formation, de séminaires, d'ateliers et autres voyages d'études organisés au profit des députés et du personnel de l'institution engagées dès le début de la présente législature.

Bonne lecture et à bientôt!
Par ***Latte N. L. AHOUANZI***

Sommaire

03 Editorial :
L'Assemblée nationale, terrain favorable au renforcement des capacités

05 Conviction du Président de l'Assemblée nationale :
« La pauvreté est le terreau favorable au terrorisme »

06 Actualité :
- ***Ouverture de la 1ere session ordinaire de l'année 2015 sous le signe de la cohésion sociale***
- ***Le très honorable Cavayé Djibril intronisé chef traditionnel atchan***
- ***10 étudiants reçoivent la bourse Soro Guillaume***
- ***Les journées nationales pour la valorisation de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques à Daoukro***

18 Place à la femme :
- ***Le caucus des femmes parlementaires revendique un quota de 30% des postes électifs et nominatifs***
- ***Interview avec Flanizara Touré***

21 Diplomatie parlementaire :
- ***Le Pan en audience avec le Secrétaire Général de l'ONU***
- ***Le Pan reçoit les ambassadeurs d'Israël, de Chine, du Ghana***
- ***Signature de convention entre l'Assemblée nationale et le Royaume du***

24 Notre Histoire :
- ***L'Assemblée constituante***

25 Document :
- ***Zoom sur le service Médical***

28 Astuce et Santé - Coin du bonheur :
- ***Lutter contre la constipation***
- ***Les bienfaits de l'eau***

Directeur de publication
& Directeur de rédaction
Latte. N. L. AHOUANZI

Rédacteur en chef
Thomas BAHINCHI

Sécrétaire Général
Jean David COULIBALY

Correction et révision
Bertrand Hélène
Amadou DIARASSOUBA
Alain B. ADDRA

Comité de rédaction
Georges ABOYA
Patricia BOLI
Timité Ali BABA
Marie-Christel
Carole SOUMAHORO
Biakpa KOUAMELA
Adama KONE

Photo
Madia TOURÉ
Laurent Koua MESSOU
Koucouni KONÉ

Création & impression
CICAN
Coquillages Com
Std 1 : 22 42 00 04
Std 2 : 02 40 17 17

SEM GUILLAUME KIGBAFORI SORO

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« La pauvreté est le terreau fertile du terrorisme »

Le Nigeria, le Tchad, le Niger, le Cameroun, le Mali, le Maroc, la somalie, l'Ethiopie, l'Egypte, l'Algérie, la Tunisie, bref toutes les grandes zones géographiques du continent sont frappées par des actes terroristes. A ce propos l'on a toujours à l'esprit les attaques de la secte islamique Boko Haram au Nigéria avec son corollaire de morts, de mutilés à vie et d'enlèvement spectaculaires de jeunes lycéennes. L'on a encore en mémoire les attentats mortels de N'Djamena, la capitale tchadienne et celles de Niamey, au Niger. L'on se souvient également de la déstabilisation du Mali par Aqmi, des attaques shebab en somalie et au Kenya. Il serait fastidieux de citer toutes les attaques meurtrières de ces groupes qui sèment la terreur en Afrique. En tout état de cause, ces attaques créent la psychose non seulement chez les populations mais aussi auprès des gouvernants et d'éventuels investisseurs. Contribuant ainsi à maintenir le continent dans la précarité la plus totale.

Les dirigeants africains ont pris l'ampleur du défi et cherchent des pistes de solutions à travers des colloques et séminaires internationaux. La réponse militaire est favorisée pour bouter tous ces extrémistes. A ce propos, il a été mis en place une coalition militaire contre Boko Haram formée des armées du Tchad, du Nigeria, du Cameroun, et du Niger. Face à cette situation qui n'empêche pas les islamistes de continuer leurs actions de terreur, le Président de l'Assemblée nationale pense qu'il faut également envisager comme solution la lutte contre la pauvreté. A ce sujet, M. Soro Kigbafori Guillaume, soutenait lors de l'Assemblée Régionale Afrique de l'APF tenue à Yamoussoukro que « la pauvreté est le terreau fertile du terrorisme ». Vu que les bras valides du continent, dans leur grande proportion sont sans emploi, livrés à eux-mêmes, et à la merci de ces vendeurs de rêves. Au demeurant c'est sans conteste dans cette frange de la population fragile et facilement manipulable que les terroristes recrutent « leurs soldatesques » prêts à se faire exploser ou à perpétrer des attentats. « Nos expériences vécues, les failles constatées au sein de nos systèmes sécuritaires en place, nous enjoignent fortement de sonner le tocsin et de nous attaquer aux assises intérieures exploitées par l'ennemi : la pauvreté, les criantes inégalités, les dissensions politiques exacerbées, l'intolérance religieuse, les porosités de notre dispositif sécuritaire et l'insuffisante coordination entre nos différentes réactions face à nos adversaires communs » a asséné le Président Guillaume Soro lors de l'ouverture de l'Assemblée parlementaire de la francophonie .

Il a aussi mis en exergue la nécessité de la conscience nationale.

« Je parle d'une conscience nationale qui s'abreuve sur les rives de la cohésion sociale et de la réconciliation des fils et filles de chacun de nos Etats africains. J'insiste sur la nécessité de dresser une conscience nationale sur le perron de la paix des cœurs en vue de servir de rempart sécuritaire contre les tentacules du terrorisme partout en Afrique», a martelé le Président de l'Assemblée nationale.

Coulibaly Jean-David

PAN

Les convictions du PAN

Renforcement des capacités

DE LA NÉCESSITÉ D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LE PARLEMENT IVOIRIEN ?

Un parlement fort et efficace est essentiel à la démocratie. Cette assertion est entièrement partagée par Son Excellence Monsieur SORO KIGBAFORI GUILLAUME, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, dont la vision est de faire du parlement ivoirien, une institution moderne, efficace, accessible avant tout, soucieux du bien collectif et, qui met le citoyen au cœur de l'action publique dans un climat de paix, de sécurité et de démocratie. Pour y parvenir, Les autorités parlementaires ont mis un point d'honneur au renforcement des capacités du Parlement et de ses membres.

L'Assemblée nationale, citadelle par excellence de la démocratie représentative, se doit d'inscrire son action dans la durée, en se donnant les moyens de remplir pleinement et plus efficacement ses missions constitutionnelles. En effet, les parlementaires, mandataires des populations, doivent non seulement veiller au vote des lois qui traduisent les aspirations et besoins essentiels de ceux-ci, mais aussi veiller à la bonne gestion de la chose publique par le truchement du consentement de l'impôt et du contrôle de l'action gouvernementale.

On peut le dire sans risque de se tromper que le Parlement reste le lieu du véritable débat démocratique, le lieu où toutes les sensibilités de la société peuvent s'exprimer au nom de l'intérêt commun.

En conséquence, il apparait indispensable d'ouvrer à rendre cette institution plus efficace dans l'exercice de ses fonctions régaliennes (fonctions législatives et de contrôle de l'action gouvernementale, de protection des droits et libertés des citoyens et de promotion de la paix et du développement).

Au demeurant, notre institution est appelée à relever des défis majeurs, susceptibles d'imprimer un nouvel élan à notre pays, avec des députés nouveaux, conscients des attentes des populations, ceci dans un cadre de travail rénové, fonctionnel et moderne, l'ensemble soutenu par des personnels motivés et performants.

C'est un idéal dont la réalisation a rendu plus que nécessaire l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste programme de renforcement des capacités du Parlement et des parlementaires ainsi que celles des membres de l'administration parlementaire.

Ce besoin a été tellement bien appréhendées par les autorités de la présente législature, qu'elles ont fait du renforcement des capacités la priorité des priorités et se sont engagées à approfondir et élargir les acquis du Parlement tout en poursuivant sa modernisation et son ancrage institutionnel.

A cet effet, l'élaboration du Plan stratégique de développement du Parlement 2013-2016 qui procède de cette dynamique en constitue une réponse tangible.

Le Plan Stratégique de l'Assemblée nationale a permis de définir les enjeux et les orientations stratégiques à travers l'identification d'axes prioritaires, d'actions de développement de capacité et d'intervention du parlement. En outre le Plan Stratégique se voulu être un document explicatif et une vision systémique du Programme de Travail de l'Assemblée nationale, et surtout un outil de mobilisation des partenaires techniques et financiers afin de les amener à accompagner le développement du parlement ivoirien.
En prenant en compte, d'une part, l'objectif d'améliorer les prestations du Parlement pour lui permettre d'être une institution parlementaire apte à contribuer efficacement à la consolidation de la démocratie et la promotion de la bonne gouvernance et, d'autre part, les orientations définies pour la présente législature par le Président de l'Assemblée nationale, plusieurs accords de partenariat ont été noués avec des parlements de pays mais, le système des Nations Unies, l'USAID, l'APF à travers l'IMCIF et NORIA, etc,

Ces partenariats ont permis d'initier et exécuter plusieurs séminaires et ateliers de formation ou de sensibilisation des parlementaires et des personnels administratifs sur divers thématiques. Un bilan à mi-parcours fait constater que depuis le début de cette législature (2011-2016), au moins cinquante-quatre (54) actions de formation, de sensibilisation et de mise à niveau ont été exécutées au profit de notre institution et de ses membres (parlementaires et personnel administratif).

Ces activités ont permis au Parlement de mobiliser et organiser de façon optimale toutes les ressources internes et externes ainsi qu'à mobiliser la volonté politique requise afin de mieux renforcer son pouvoir institutionnel, organisationnel et technique.

Pour sa part, Son Excellence monsieur SORO KIGBAFORI GUILLAUME, Président de l'Assemblée nationale, fonde l'action du parlement ivoirien et des parlementaires sur les valeurs qui incarnent le renouveau démocratique de notre pays, à savoir :
• Un comportement du député empreint de bienveillance, de droiture, de convenance, de sagesse, d'honnêteté, de sincérité et de justice ;

- La loyauté envers le peuple de Côte d'Ivoire ;
- Le respect et la promotion de l'institution ;
- Le souci du bien collectif et le respect du service-citoyen ;
- Le professionnalisme, l'exemplarité et la rigueur dans l'exercice du mandat du député ;
- La recherche de la vérité et le respect de la parole donnée ;
- Le devoir de mémoire envers la nation ivoirienne ;
- L'indépendance et l'objectivité.

En définitive, renforcer le parlement ivoirien pour favoriser la bonne gouvernance (transparent, responsable et efficace), semble être la finalité des actions préconisées par les autorités parlementaires de Côte d'Ivoire. Les programmes d'appui négociés avec les partenaires poursuivent cet objectif en donnant accès aux parlementaires et au personnel des parlements à des connaissances, aux bonnes pratiques régionales et internationales et à une assistance technique, ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication (TIC), afin de renforcer la structure administrative du parlement.

JEAN CLAUDE ASSI

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATELIERS ET SEMINAIRES DE FORMATION A L' INTENTION DU PERSONNEL PARLEMENTAIRE DE 2012 - 2015

ACTIVITES	ORGANISATEURS	DATE ET LIEU	CIBLE
Séminaire de renforcement des capacités des fonctionnaires législatifs de l'Assemblée nationale	National Democratic Institute	26-27 avril 2012 à Yamoussoukro (fondation Felix - Houphouët Boigny)	Personnel parlementaire
Procédures de Passation et d'Exécution des Marchés	Assemblée Nationale	Du 28 mai au 1 juin 2012 à Abidjan	Personnel parlementaire
Fiscalité des Salaires et Gestion de Paie	Assemblée Nationale	Du 09 au 13 juillet 2012	Personnel parlementaire
Séminaire de formation sur le thème : « technique d'élaboration des notes de synthèse (Policy Brief)	Assemblée Nationale	8-14 août 2012 et du 21 au 27 août 2012 à Cocody	Personnel de la Direction des services législatifs
Renforcements des Capacités des Secrétaires	Assemblée Nationale	Du 24 au 28 septembre 2012	Personnel parlementaire
Séminaire régional sur « Le rôle des Parlementaires dans la promotion de la bonne gouvernance en matière de gestion des finances publiques et la redevabilité »		15 au 19 octobre 2012 au Golf Hôtel d'Abidjan	Personnel de la Direction des services législatifs (Division des Etudes et des statistiques)
Session de formation sur « L'initiative des lois, la procédure d'amendement et les incidents de procédure »	Programme de Communication Interinstitutionnelle Renforcée (PCIR)	17 - 19 octobre 2012 à l'Assemblée nationale	Personnel de la Direction des services législatifs
Protocole et Relation Publique	Assemblée Nationale	Réalisée du 19 au 21 novembre et du 26 au 28 novembre 2012	personnel parlementaire
Préparation à la Retraite et Reconversion	Assemblée Nationale	Du 26 au 30 novembre 2012 à Abidjan	personnel parlementaire
Séminaire de formation parlementaire sur le thème : « Administration et organisation du travail parlementaire »	Université « Senghor » et l'APF	1er - 6 avril 2013 à l'hémicycle de l'Assemblée nationale	personnel parlementaire
Atelier de formation des Assistants des Commissions des finances et budget des Assemblées nationales des Etats de l'UEMOA.	Commission de l'UEMOA	15 au 19 avril 2013 à Dakar (SENEGAL)	Personnel de la Direction des services législatifs
Atelier de formation des Assistants des Commissions des finances et budget des Assemblées nationales des Etats de l'UEMOA.	Commission de l'UEMOA	15 au 19 avril 2013 à Dakar (SENEGAL)	Personnel de la Direction des services législatifs
Formation en informatique à l'outil « OUTLOOK » dans le cadre du programme gouvernemental « e.gouv »	Assemblée nationale	08 mai 2013, au Palais de l'Assemblée nationale	personnel parlementaire
Formation à l'outil informatique « Le Logiciel LegaCarta », dans la gestion des Traités et Accords Internationaux.	Ministère du Commerce	29 mai 2013 au Palais de l'Assemblée nationale	personnel parlementaire

ACTIVITES	ORGANISATEURS	DATE ET LIEU	CIBLE
Séminaire sur « L'Assemblée nationale et les élections »	l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	26 mai au 13 juin 2013 à Tokyo au Japon	Personnel de la Direction des services législatifs
Formation à la pratique du protocole dans la vie professionnelle et sociale	Assemblée nationale	04 – 14 juin 2013 à l'Assemblée Nationale	Personnel parlementaire
Séminaire de réflexion sur les résultats de l'évaluation et le fonctionnement des cellules genres des ministères techniques	Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	09-10 juillet 2013 au siège de l'AIBEF	Personnel de la Direction des services législatifs
Atelier de réflexion pour la proposition d'un avant-projet de loi de mise en œuvre du Statut de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale		17 – 19 juillet 2013 à Bassam	Personnel parlementaire
Atelier-conférence sur les organisations internationales « La Côte d'Ivoire face à ses engagement à l'égard des organisations internationales, quel outil de gestion »	Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances	26 aout - 19 septembre 2013 Abidjan	Personnel parlementaire
Microsoft Powerpoint 2010	SNDI	02 – 04 septembre 2013 puis du 02-04 décembre 2013 au centre de formation SNDI	Personnel parlementaire
Acquérir et optimiser les techniques d'archivage	Assemblée nationale	Du 23 au 25 septembre 2013	Personnel parlementaire
Microsoft Excel 2010	SNDI	Du 23 au 27 septembre 2013 puis du 16 au 18 octobre 2013 au centre de formation SNDI	Personnel parlementaire
Réalisation d'un schéma Directeur Informatique	SNDI	Du 30 septembre au 1er octobre 2013	Personnel parlementaire
Elaboration des cahiers de charges	SNDI	Du 02 au 04 octobre 2013	Personnel parlementaire
Atelier de réflexion sur la méthodologie de collecte des données relatives à l'aide publique au développement	Ministère chargé de l'Economie et des Finances	Du 21au 24 octobre 2013 à Grand bassam	Personnel de la Direction des services législatifs
Web 2.0 et les Média sociaux	Centre technique de coopération Agricole et rurale ACP-UE	Du 21 au 25 octobre 2013	Personnel parlementaire
Technique de nettoyage et d'entretien	Assemblée nationale	Du 22 au 24 octobre 2013	Personnel parlementaire
Conférence régionale sur le Rôle du Parlement dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest	UIP	28 - 30 octobre 2013 à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire	Personnel de la Direction des services législatifs
Table ronde sur un plan d'accession de la Côte d'ivoire aux conventions multilatérales liées au commerce	Ministère du Commerce PARCIR-ITC	07 novembre 2013	Personnel parlementaire
Atelier de formation aux techniques d'élaboration du budget annuel	PNUD	Du 12 au 14 novembre 2013 à l'ENA	Personnel parlementaire
Atelier de formation sur l'école du politique sur le contrôle démocratique et la réforme du secteur de la sécurité (RSS)	Conseil national de sécurité et la Fondation Friedrich Ebert Stiftung	30 novembre - 03 décembre 2013 à Grand Bassam	Personnel de la Direction des services législatifs

ACTIVITES	ORGANISATEURS	DATE ET LIEU	CIBLE
Atelier de formation sur la budgétisation sensible au genre	Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Du 06 au 07 décembre 2013 à Bassam	Personnel parlementaire
Mise en œuvre de l'audit basé sur les risques		Du 09 au 20 décembre 2013 à Yamoussoukro	Personnel parlementaire
Séminaire de renforcement des capacités des Parlementaires sur les textes nationaux et internationaux applicables en matière de genre et des violences basées sur le genre.	Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	13 au 15 décembre 2013 à Grand Bassam (Hôtel Etoile du Sud).	Personnel parlementaire
Formation des Députés de la CSD aux instruments et aux mécanismes de lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC)	Commission nationale de lutte contre les armes légères et de petit calibre (COMNAT-ALPC)	16-18 décembre 2013 à Bassam	Personnel de la Direction des services législatifs
La mise en place d'une stratégie carrière par l'élaboration de la cartographie des emplois, des filières promotionnelles et des passerelles de mobilité (méthode et outils)	Assemblée Nationale	Du 28 au 30 janvier 2014 à Treichville Abidjan	Personnel des Ressources Humaines
Système de Gestion Informatisée du Parc Auto	Assemblée Nationale	Du 04 au 07 février 2014	Personnel parlementaire
Formation en technique d'étude et de recherche documentaire	Assemblée Nationale	25 mai 2014 – 11 juin 2014 à Tokyo (Japon)	Personnel parlementaire
Stage de formation intitulé "SEMINAR ON NATIONAL ASSEMBLY AND ELECTION"	l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Du 10 au 14 février 2014 et du 10 au 14 mars 2014 au Cabinet FOCE	Personnel de la Direction des services législatifs
Procédures d'élaboration des fiches de poste	Assemblée nationale	18 au 20 juin 2014 à Cococy Abidjan	Personnel des Ressources Humaines
Atelier de formation sur l'optimisation de l'utilisation des ressources en matière de santé et d'éducation.	Banque Africaine de Développement	18 au 21 juin 2014 à Lagos (Nigéria)	Personnel de la Direction des services législatifs
Séminaire – atelier d'orientation et d'harmonisation des actes et pratiques de la Direction des Services Législatifs.	- PNUD - Assemblée nationale	9 -13 Septembre 2014 à Yamoussoukro (Hôtel des Parlementaires)	Personnel de la Direction des services législatifs
Techniques d'accueil, expression générale et écrite	Assemblée nationale	07 au 10 octobre 2014 au Plateau Abidjan	Personnel parlementaire
Formation en informatique : « Word niveau intermédiaire »	SNDI	Du 06 au 30 octobre 2014 et du 1er au 19 novembre 2014 au siège de la SNDI (Cocody)	Personnel parlementaire
Formation en informatique : « Excel niveau intermédiaire »	SNDI	Du 06 au 30 octobre 2014 et du 1er au 19 novembre 2014 au siège de la SNDI (Cocody)	Personnel parlementaire
Formation en informatique : « PowerPoint »	SNDI	Du 27 au 31 octobre 2014 et du 24 au 28 novembre 2014 au siège de la SNDI (Cocody)	Personnel parlementaire

ACTIVITES	ORGANISATEURS	DATE ET LIEU	CIBLE
Le Secrétariat d'hier à aujourd'hui dans la vie d'une nation	Assemblée Nationale	Du 24 au 29 novembre 2014	Personnel parlementaire
Atelier de formation sur « La rédaction efficace de rapports et de discours »	National Institute of Labour Studies (NILS) et la Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités	Du 24 au 26 novembre 2014 à Abuja (Nigéria)	Personnels parlementaires de la CEDEAO
Séminaire restitution de la politique globale de communication de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire	State University of New York / center for International Development (SUNY/CID)	Du 10 au 13 mars 2015 à Yamoussoukro (HP and Resort)	Personnel parlementaire
Séminaire sur le Style Administratif	State University of New York / center for International Development (SUNY/CID)	Du 06 au 10 mars 2015 à Yamoussoukro (HP and Resort)	Personnel parlementaire
La transparence dans les débats parlementaires et harmonisation fiscale dans l'espace UEMOA	Commission de l'UEMOA	Du 18 au 22 mai 2015 au Sénégal (Dakar)	Personnel parlementaire
Atelier d'échange et de partage sur la législation et l'environnement règlementaire des produits du Tabac en Côte d'ivoire	Assemblée Nationale	Du 22 au 24 mai 2015 à Grand-Bassam	Personnel parlementaire
Séminaire atelier de formation des Députés et des journalistes à la communication parlementaire	State University of New York / center for International Development (SUNY/CID)	Du 25 au 28 mai 2015 à Yamoussoukro (HP and Resort)	Personnel parlementaire
Formation des ONG partenaires de mise en œuvre sur le rapportage programmatique et financier et les techniques d'enquête et de documentation des cas de violences sexuelles y compris les violences sexuelles liées aux conflits	ONU femme	Du 26 au 30 mai 2015 à Mondoukou	Personnel parlementaire

SÉMINAIRE SUR LE STYLE ADMINISTRATIF

LES SÉMINARISTES FORMÉS AUX TECHNIQUES DE RÉDACTION DES DOCUMENTS DE LIAISON ET D'INFORMATION

Du 6 au 10 Mai 2015, les agents parlementaires ont participé à un séminaire sur le style administratif. Au sortir de cette formation, certains séminaristes, formateurs et le partenaire SUNY-CID se sont prononcés sur l'opportunité de ce séminaire.

RÉACTIONS DES SÉMINARISTES

MADAME BONOUMAN FÉLICIENNE,
Secrétaire du Directeur des Services Législatifs

« Ce séminaire est le bienvenu »

Ce séminaire est le bienvenu parce que jusque-là nous travaillions dans l'informel, au vu de la formation sur le style administratif tel qu'il nous été dispensée par les formateurs. Il a permis de montrer en effet toutes les failles dans la rédaction administrative que nous avions l'habitude de faire. Ce séminaire a donc permis de nous mettre à jour sur ce plan, par la qualité des modules délivrés par les formateurs. Nous allons donc désormais nous conformer à cette nouvelle donne que nous avons reçue avec beaucoup de plaisir, de retour à nos différents postes pour la bonne marche de l'Institution.

DENISE BOULON,
Secrétaire au service protocole

« Ce séminaire nous permet de maitriser le style administratif »

C'est une très bonne initiative du secrétariat général de l'Assemblée nationale et de son partenaire Suny-CID d'avoir organisé ce séminaire à l'endroit du personnel. En effet, il nous a permis de connaitre les meilleures pratiques en termes de rédactions administratives, surtout que nous avons pu nous rendre compte que nos pratiques en la matière n'étaient pas toujours celles qui sont recommandées. Par ailleurs, Ce séminaire nous a permis de connaitre la déontologie de notre corporation ainsi que nos droits et devoirs. Au sortir de ce séminaire nous mettrons en œuvre, tout ce que nous avons appris ici, dans nos différents services pour le bonheur de l'Institution. Je profite pour féliciter aussi les formateurs pour la qualité de la formation qu'ils nous ont dispensés durant ce séminaire.

M. DÉSIRÉ N'GUESSAN,
Assistant du Secrétaire général, coordonnateur du séminaire sur le style administratif

« Le séminaire a été un succès total »

Je peux affirmer sans ambages que le séminaire a été un succès total, de par les réactions et les avis des séminaristes et par rapport aux termes de références tels que définis. En réalité, ce séminaire était indispensable parce qu'il devrait permettre à chacun d'affiner sa méthode et d'améliorer sa production écrite au regard des principes de la rédaction administrative. Ce séminaire est également important pour ceux qui ne connaissent pas les grands principes de l'administration publique de savoir quel est le comportement que doit avoir un fonctionnaire de l'administration publique étant donné que notre Institution, bien qu'ayant une autonomie administrative et financière, est d'abord et avant tout une administration publique.

SÉMINAIRE SUR LE STYLE ADMINISTRATIF (Suite)

MADAME WANBUI BOULCH,
Directrice adjointe SUNY-CID

« Je suis très satisfaite de l'organisation de ce séminaire »

Je suis très satisfaite de l'organisation de ce séminaire qui a vu un réel engouement de la part des séminaristes. J'ai pu noter aussi leur vif intérêt sur la thématique du style administratif. J'espère que les outils dispensés par les deux consultants vont aider les séminaristes dans la rédaction de leur production écrite.

J'aimerais insister pour dire que nous avons été très heureux de soutenir l'Assemblée nationale dans l'organisation de ce séminaire. Nous sommes disposés à aider le parlement ivoirien à améliorer la qualité du travail des administrateurs et des parlementaires.

M. SAM ETIASSE,
Préfet hors grade, enseignant à l'ENA

« J'ai été très heureux de l'engouement que cela a suscité au niveau des agents parlementaires »

J'ai été très heureux de l'engouement que cela a suscité au niveau des agents parlementaires parce que c'est la première fois qu'il y a eu un tel engouement à un séminaire que j'anime. C'est la preuve qu'il y avait un manque que l'Assemblée nationale vient de combler. Nous sommes heureux parce que c'est avec beaucoup d'attention que les agents parlementaires ont suivi cette formation. Ils nous ont démontrés qu'ils ont bien compris ce que nous les avons enseignés lors des tests en atelier. Nous voudrions dire aux séminaristes que nous sommes à leur entière disposition, s'ils ont d'aventure besoin de nous, pour les aider dans leur tâche quotidienne, bien sûr en rapport avec les modules que nous leur avons dispensés.

Coulibaly Jean David

Séminaire de formation

LES JOURNALISTES FORMÉS À LA COMMUNICATION PARLEMENTAIRE

Organisé par l'Assemblée nationale le lundi 25 Mai dernier, le séminaire -atelier de formation des députés et journalistes à la communication parlementaire a pris afin ce mercredi 27 Mai 2015 à l'hôtel HP ressort de Yamoussoukro. Deux jours durant lesquels les participants au séminaire ont échangé en atelier, non seulement sur les missions et le fonctionnement de l'Assemblée nationale, mais aussi sur l'information et la communication parlementaire ainsi que l'élaboration d'une action de communication interactive entre les députés et les journalistes à l'intention des citoyens. Les travaux en atelier ont permis de faire quelques recommandations. Notamment la mise en place d'un réseau de journalistes parlementaires ; l'ouverture d'une permanence par les députés dans leurs circonscriptions électorale.

La représente du président de l'Assemblée nationale, Madame Brou Amenan Florence a souhaité que les résolutions du séminaire soient exécutées afin que toutes les actions de communication des députés et de l'institution parlementaire aient un large écho auprès des populations par le biais des journalistes, formés à la communication parlementaire. Elle a également exprimé la joie du parlement d'avoir réussi à mettre ensemble, journalistes, Députés et spécialistes de la communication pour débattre de la problématique délicate et importante de la communication parlementaire. Par ailleurs, Madame Brou Amenan Florence a remercié le programme SUNY-CID pour l'organisation de ce séminaire et souhaité qu'il soit toujours aux côtés des députés pour la modernisation de l'institution. Madame Géraldine Pelzer, directrice de SUNY/cid, après avoir montré que la nécessité de communiquer est un chantier prioritaire pour le développement de l'Assemblée nationale a pris l'engagement de continuer à accompagner l'Institution. Le directeur des services législatifs (DSL), M. Alain ADDRA, représentant le Secrétaire général de l'Assemblée nationale, a indiqué que ce séminaire est une opportunité de communiquer sur le parlement et également de mettre en œuvre le plan de communication élaboré il y a quelques mois. Pour lui ce séminaire devrait permettre de donner une plus large visibilité de l'Institution parlementaire auprès des populations.

Coulibaly Jean David

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'ENGAGEMENT DES PARLEMENTAIRES POUR METTRE FIN À LA CORRUPTION

Le séminaire sur la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance a refermé ses portes le 14 juin 2015 à l'Hôtel AKPARO de Dabou. M. Sery Pascal, le représentant du Président de l'Assemblée nationale, a soutenu que "ce séminaire va créer et maintenir un dialogue participatif entre les parlementaires et les acteurs de la vie civile et institutionnelle en situation d'alerte sur la thématique". Pour lui, les recommandations vont permettre en effet de prendre des dispositions légales « beaucoup plus fortes et dissuasives » dans la lutte contre ce fléau qui gangrène l'économie nationale". Surtout qu'à en croire M. GAUZE Fernand Julien, président du Réseau de la Société Civile Ivoirienne pour la lutte contre la Corruption (ROSCI-CCAP), si la faiblesse de notre système de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption réside en partie dans " la non ratification des conventions signée, dans la divulgation des lois qui sont promulguées en la matière" , ce séminaire a permis de prendre conscience de ce dysfonctionnement et proposé des réponses concrètes pour la juguler. Fort de cela, M. SIDIBE Abdoulaye, Président du réseau des parlementaires contre la corruption section Côte d'Ivoire (APNAC-CI), a dit toute sa satisfaction de voir que " les trois jours de débats auront permis d'élargir la sensibilisation des participants sur la lutte contre la corruption et ses effets néfastes sur l'économie nationale et sur tous les secteurs de la vie nationale". Lors de la cérémonie de clôture, le rapport des travaux, lu par le Député YEO Brahima, Secrétaire Général de l'APNAC-CI, a été adopté sous réserve des amendements.

30 Députés et 72 participants issus des organisations de la société civile de Côte d'Ivoire et des représentants des structures Etatiques chargées de la bonne gouvernance ont participé à ce séminaire.

Timité Ali Baba

INSERTION PROFESSIONNELLE

10 ÉTUDIANTS BÉNÉFICIENT DE LA BOURSE GUILLAUME SORO

10 étudiants bénéficieront désormais de la Bourse Guillaume Soro. Ils ont été sélectionnés au terme du test de recrutement organisé par l'Assemblée nationale, et qui a eu lieu au cours du mois de mai 2015. Ils seront présentés au personnel de l'Assemblée nationale lors d'une cérémonie officielle avant d'être mis à la disposition de la Direction des Services Législatifs (DSL), pour leur immersion en entreprise. Ces étudiants sont issus des départements des sciences humaines à la satisfaction du Professeur N'dindin Claude, Directeur du service chargé des stages et de l'insertion professionnelle à l'université de Cocody, car selon lui « les entreprises se tournent généralement vers les étudiants en sciences et technologies pour les stages ». Les admis bénéficieront d'un stage rémunéré de trois mois.

La convention de partenariat qui lie l'Assemblée nationale de Côte d'ivoire et l'université de Cocody devrait permettre aux étudiants de mieux appréhender le processus législatif, et au parlement, de contribuer à l'employabilité de la jeunesse, par une immersion en milieu professionnel.

Il faut indiquer que ce sont 40 étudiants de l'université de Félix Houphouët Boigny de Cocody en licence 3 et Master 1 issus des Unités de Formation et de Recherche (UFR) de Langue, littérature et civilisation ; de criminologie ; de sciences juridiques ; des sciences de l'homme et de la société qui ont participé à ce test.

Coulibaly Jean David

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

SIGNATURE DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE ROSCI-CCAP

La section Côte d'Ivoire du Réseau des Parlementaires en lutte Contre la Corruption (APNAC-CI) a signé le jeudi 19 juin 2015, un partenariat avec le Réseau des Organisations de la Société Civile pour la lutte contre la corruption et la promotion de la Bonne Gouvernance (ROSCI-CCAP). Cet engagement des parlementaires dans la lutte contre ce fléau "va booster le combat" a souligné M. DIAWARA Mamadou, représentant le Président de l'Assemblée nationale SEM. SORO Kigbafori Guillaume à la cérémonie dédiée à l'évènement. Il a salué également l'initiative des Députés membres de l'APNAC-CI qui s'activent avec des partenaires pour minimiser "l'impact de la corruption sur l'économie nationale". Surtout que la Côte d'Ivoire est classée 134ème sur les 145 pays les plus corrompus au monde par l'indice Doing Business. Pour le Président de l'APNAC-CI, le Député SIDIBE Abdoulaye "Les autorités du pays ont pris la mesure exacte du danger". C'est pourquoi elles encouragent toutes les initiatives visant à faire "disparaitre la corruption de nos frontières." M. Fernand Julien, Président du ROSCI-CCAP a affirmé que le partenariat que sa structure scelle avec les représentants du peuple "augure de bonnes perspectives dans le combat pour la réduction drastique de la corruption dans le pays". Il a précisé que la société civile Ivoirienne attend du parlement le vote de lois qui "promeuvent la gouvernance." Car en définitive, c'est la bonne gouvernance qui va garantir la gestion saine et transparente des "affaires publiques."

TIMITE ALI BABA

1ERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2015

LES DÉLÉGUÉS DU COMITÉ D'AVANCEMENT INSTALLÉS

Ce sont onze projets de loi qui ont été votés en plénière, le 03 juillet 2015 à l'hémicycle par les députés. Parmi ces projets de loi, figurait le projet de loi organique déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la cour des comptes. L'adoption de cette loi a exigé, conformément à la procédure en la matière, un vote au bulletin secret en vue de son adoption à la majorité qualifiée. En définitive, elle a recueilli 187 voix favorable, 03 voix contre et 06 abstentions.

Préalablement, ce sont les projets de loi portant répression du terrorisme et le projet de loi portant statut des greffiers qui ont été adoptés à l'unanimité des Députés. Rappelons que le projet de loi portant statut des greffiers n'avait pas, l'année dernière, acquis l'approbation des députés. Son adoption ce vendredi a fait le grand bonheur des greffiers venus nombreux à l'hémicycle.

Enfin les projets de loi de ratification ont eux aussi été adoptés à l'unanimité. Ce sont les projets de loi portant ratification :

- De l'ordonnance n°2015-181 du 24 mars 2015 relative à l'utilisation de procédés électroniques pour la création d'entreprises en côte d'ivoire;
- De l'ordonnance n°2015-176 du 24 mars 2015 portant modification de l'article 5 de l'ordonnance 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées;
- De l'ordonnance n°2015-207 du 24 mars 2015 portant modification des articles 96 bis et 98 du Livre de Procédure fiscales;
- De l'ordonnance 2015-208 du 24 mars 2015 portant création du Livre foncier électronique;
- De l'ordonnance n°2015-206 du 24 mars 2015 modifiant l'article 760 du Code général des impôts, tel que modifié par l'ordonnance n°2014-163 du 02 avril 2014 portant réduction du droit de mutation en matière immobilière ;
- De l'ordonnance n°2015-180 du 24 mars 2015 portant modification du code de procédure civile, commerciale et administrative ;
- De l'ordonnance n°2015-177 du 24 mars 2015 portant modification des articles 7,8,22,25,26 et 61 de l'ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et fonctionnement de Haut Autorité pour la bonne gouvernance.

Timité Ali Baba

ASSEMBLÉE NATIONALE

LES ÉLÈVES DE L'EXTERNAT SAINT-PAUL VISITENT LE PARLEMENT

85 élèves de CM2 de l'externat Saint-Paul du plateau ont effectué une visite guidée, le 20 mai 2015 à l'Assemblée nationale. Dirigée par M. Aka Omer, administrateur à l'Assemblée nationale, celle-ci a commencé par la salle des pas perdus, où les enfants ont pu découvrir, à travers les photos, les différents Présidents qui ont dirigé cette Institution.
A la rotonde, ainsi qu'à l'hémicycle, l'Honorable Manou Bi Kouéli, vice-président de l'Assemblée nationale a expliqué aux élèves de l'externat Saint-Paul, le fonctionnement du parlement ivoirien et les débats qui ont lieu avant l'adoption des textes lors de leur examen en Commission et en plénière. Au terme de cette visite qui a duré deux heures, les élèves et leurs encadreurs se sont dit heureux de cette journée porte ouverte qui leur a permis de s'immerger au sein de la 2e Institution de la Côte d'Ivoire. A en croire M. Aboua, conseiller dans cet établissement, après les cours théoriques, cette visite à l'Assemblée nationale permet aux élèves de voir dans la pratique comment fonctionne cette Institution.

Soumahoro Carole

OUVERTURE DE LA 1ERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2015

LE PRÉSIDENT SORO KIGBAFORI GUILLAUME :

« LA RÉPUBLIQUE NE SAURAIT ÊTRE UNE RÉPUBLIQUE DE CLIVAGE »

La première session ordinaire de l'année 2015 a été ouverte solennellement le 29 avril 2015, à l'hémicycle du Palais de l'Assemblée nationale par le Président de l'Assemblée nationale, SEM. Soro Kigbafori Guillaume. Moment solennel au cours duquel le Président de la deuxième Institution ivoirienne a évoqué non seulement l'embellie économique, mais aussi la situation politique de la Côte d'Ivoire. A ce propos, il a indiqué « qu'en 4 ans, nous sommes passés d'une société en crise à une société en paix ». Cependant, il a noté que notre société connait des clivages entre ceux pour qui rien ne va dans notre pays, et ceux pour qui tout est bien dans le meilleur des Mondes. Pour le Président de l'Assemblée nationale « La République morale que s'évertue à bâtir le Président Alassane Ouattara ne saurait être une République de clivage. Nous sommes Ivoiriens, nous sommes de Côte d'Ivoire, nous sommes UN au-delà de nos divergences ».Pour lui, l'élection présidentielle d'octobre 2015 doit être une occasion pour consolider la démocratie en Côte d'Ivoire, « Comme ont réussi à le faire avec exemplarité nos frères du Nigéria, où des élections transparentes et reconnues de tous viennent de se dérouler ». Par ailleurs, le Président Soro Kigbafori Guillaume a fait un tour d'horizon de la situation politique en Afrique, notamment au Mali et au Burkina Faso. Il a appelé à l'union et à la solidarité autour de ces pays pour une sortie de crise apaisée.
Bien avant, il a rendu un vibrant hommage au Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, le très honorable Cavayé Yéguié Djibril, son invité spécial, ainsi qu'aux membres de sa délégation composée de parlementaires et de chefs traditionnels. Il en a profité pour réitérer « au nom de la représentation nationale ivoirienne, un message de solidarité à l'endroit du Cameroun qui, avec courage et détermination se bat pour l'intégrité de son territoire ». Le Président Soro Kigbafori Guillaume a également exprimé son admiration « au Président Paul BIYA qui a fait montre d'une vive et prompte réaction pour contrecarrer l'avancée du phénomène BOKO HARAM ». Le Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, le très honorable Cavayé Yéguié Djibril s'est dit heureux de cette invitation de son homologue ivoirien qui permet de consolider les relations entre les deux Institutions. Il a salué la prise de position du Président de l'Assemblée nationale ivoirienne contre la menace de la secte islamiste Boko Haram, surtout que cette dernière (un danger pour toute la sous-région), ne peut être vaincue que par une mobilisation internationale.

Coulibaly Jean David

Nanan DODO Didace, Secrétaire Général et porte-parole du Conseil Supérieur des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire a rendu un vibrant hommage au Président SORO Kigbafori Guillaume "pour l'occasion historique qu'il offre aux chefs traditionnels de pays différents de se rencontrer et d'échanger ». En marge de cette cérémonie d'intronisation, les chefferies du Cameroun et de la Côte d'Ivoire ont eu une séance de travail qui a permis à chaque partie de présenter son organisation et son mode de fonctionnement. A ce propos, sa Majesté EFFA René Désiré, chef traditionnel du grand Sud, et chef de la délégation des Chefs traditionnels camerounais, a affirmé que l'organisation des chefferies des deux pays est à quelques détails près la même. Pour lui, ces similarités doivent " faire avancer les deux chefferies dans le processus d'intégration de nos pays et de nos peuples".

La délégation Camerounaise, était composée de leurs majestés LOUGOUM Mana Alhadji Mahama, chef traditionnel du grand Nord, et de NJI Tumazang, chef traditionnel du grand Ouest.

Timité Ali Baba

LE TRÈS HONORABLE CAVAYE YÉGUIÉ DJIBRIL ÉLEVÉ AU RANG DE CHEF TRADITIONNEL

Le Très Honorable CAVAYE Yéguié Djibril a été élevé au rang de Chef traditionnel ivoirien le 29 avril 2015 par le Conseil Supérieur des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire Le nom de règne qui lui a été attribué à cette occasion est Nanan Nangui Abrogoua.

Le Chef du parlement Camerounais a remercié ses nouveaux collègues Chefs traditionnels de Côte d'Ivoire, et dit toute sa fierté de porter cette haute distinction traditionnelle. « Je ne prendrai pas à la légère le pouvoir que vous me donnez Après avoir a-t-il affirmé lors de son intronisation.

LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES DU CAMEROUN ET DE FERKESSÉDOUGOU DÉSORMAIS LIÉES

Le 30 avril 2015, la délégation des Chefs traditionnels camerounais a eu une séance de travail avec leurs homologues de Ferkessédougou (localité située à 600 Kms d'Abidjan) à la rotonde du Palais de l'Assemblée nationale. Après la traditionnelle « fotamana » souhaitée à leurs invités, le Chef de canton de Ferkessédougou, Sa Majesté Koné Madou Jonas s'est dit très honoré de cette rencontre qui permet de raffermir les liens entre les deux chefferies.

Le porte-parole de la chefferie camerounaise, Sa Majesté Effa René, a présenté à ses hôtes, l'organisation de la chefferie traditionnelle dans son pays. A l'en croire, elle est divisée en 1ere, 2e et 3e catégorie, régie par la loi, et est au service exclusivement des Institutions républicaines. Sa mission est fondamentalement de faire la promotion de leurs us et coutumes, et également de contribuer à l'harmonie sociale. Aussi, a-t- il profité de cette occasion pour dire que l'autorité et la dignité des Rois et Chefs traditionnels ne se décrètent pas, mais s'acquièrent à travers leurs actes et leurs paroles.

Il a souhaité qu'une plateforme de réflexion soit instituée entre les deux chefferies afin qu'ils puissent continuer d'échanger sur l'avenir de leur corporation.

(Suite à la page 15)

(Suite de la page 14)

Le chef de l'extrême nord du Cameroun, Sa Majesté Logoumana Alhadji a demandé, au cours de cette séance de travail, que leurs hôtes prient pour le Cameroun et pour toute l'Afrique afin de mettre fin aux activités de la secte islamiste Boko Haram qui sème le chao et la désolation sur le continent. Cette solidarité africaine est d'autant plus nécessaire que cette secte dont la mission est de mettre un frein au développement de l'Afrique est lourdement armée.

Ce vœu, les Chefs traditionnels de Ferkessédougou ont décidé de l'exaucer en demandant à toutes les confessions religieuses de leur circonscription, Musulmans et Chrétiens, de prier pour la Paix au Cameroun et en Afrique.
Au terme de leur séance de travail, Ils ont remis des tenues traditionnelles de la Chefferie « Sénoufo » aux Chefs traditionnels camerounais.
Après cette rencontre, la délégation camerounaise a été accueillie dans une liesse populaire dans le village d'Abobo-Baoulé, dans la commune d'Abobo. C'est en effet aux sons de la fanfare et de la danse guerrière des Atchans qu'elle a foulé le sol du village avant d'être reçue par le Chef et sa notabilité au Palais de l'Unité. Après les civilités d'usage et la séance de travail, la clé du village d'Abobo-baoulé leur a été remise.

Coulibaly Jean David

COMMUNIQUE FINAL A L'ISSUE DE LA VISITE OFFICIELLE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR CAVAYE YEGUIE DJIBRIL, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU CAMEROUN ET DE SA DELEGATION

A l'invitation de Son Excellence Monsieur SORO Kigbafori Guillaume, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Le Très Honorable CAVAYE YEGUIE Djibril, Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, a séjourné en Côte d'Ivoire du 27 avril au 02 mai 2015, accompagné d'une délégation composée de Députés et de chefs traditionnels camerounais.

Pendant son séjour en Côte d'Ivoire, Le Très Honorable CAVAYE YEGUIE Djibril a été reçu en audience, le mardi 28 avril 2015, par le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. Les deux Présidents ont exprimé la joie de se retrouver de nouveau, après la visite officielle effectuée par Son Excellence Monsieur SORO Kigbafori Guillaume au Cameroun, du 10 au 14 juin 2014. Les deux Présidents d'Assemblée nationale se sont félicités de la coopération entre leurs Institutions parlementaires et en ont souhaité le renforcement.
Cette audience a été suivie d'une séance de travail qui a permis aux deux délégations d'échanger sur des thèmes d'importance pour les deux pays, à savoir : la question du terrorisme et de la sécurité transfrontalière, ainsi que la problématique de la jeunesse et de l'emploi. Il a été convenu de poursuivre la réflexion sur ces sujets cruciaux dans le cadre de comités de travail qui seront mis en place au sein de chaque Parlement et dont les résultats seront partagés. Séance tenante, la partie ivoirienne a pris la résolution de produire une motion spéciale sur la question du terrorisme. Le mercredi 29 avril 2015, la délégation Camerounaise a pris part à la cérémonie solennelle d'ouverture de la première Session ordinaire 2015 de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

Au cours de cette cérémonie, le Président CAVAYE YEGUIE Djibril a fait, devant ses collègues Députés ivoiriens, une importante adresse dans laquelle il a rappelé l'existence de liens d'amitié forts, tissés dès le début de nos indépendances et relevé le réchauffement de ces relations avec la visite des plus hautes autorités de la Côte d'Ivoire au Cameroun. Par la suite, il a exprimé son admiration pour les progrès accomplis par la Côte d'Ivoire après la parenthèse de crise qu'elle a connue. Enfin, il a souhaité un renforcement de la coopération entre les deux Institutions parlementaires.
Dans la soirée du mercredi 29 avril 2015, un dîner officiel a été offert à la délégation camerounaise, à la salle des fêtes du Sofitel Hôtel Ivoire.
Le jeudi 30 avril 2015, la délégation camerounaise, conduite par le Très Honorable CAVAYE YEGUIE Djibril, a été reçue en audience, au Palais Présidentiel, par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.
Au cours de cette audience, le Chef de l'Etat ivoirien a salué l'excellence des relations qui unissent les Peuples frères du Cameroun et de la Côte d'Ivoire. Il a, à cette occasion, condamné fermement l'agression terroriste dont le Cameroun est victime et a marqué sa solidarité avec ce pays ami, dans ses efforts pour sécuriser ses frontières.
Le Président CAVAYE YEGUIE Djibril a chaleureusement remercié Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, pour l'honneur qui lui est fait, de même qu'au Peuple Camerounais, à travers cet échange. Il a également traduit l'intensité de la solidarité et de l'amitié fraternelle qui lient les deux pays ainsi que les Présidents Alassane OUATTARA et Paul BIYA. Il a, par ailleurs, salué les efforts de ceux-ci à œuvrer, tous les jours, au renforcement de ces relations.
Le vendredi 1er mai 2015, la délégation a eu l'occasion d'effectuer une visite touristique à Assinie, village balnéaire situé à l'extrême Sud d'Abidjan.
En marge de ces principales activités, les Chefs traditionnels camerounais ont eu, pour leur part, plusieurs séances de travail avec des représentants de la chefferie traditionnelle ivoirienne. Ainsi, le mercredi 29 avril 2015, ils ont échangé avec le Conseil Supérieur des Rois et Chefs traditionnels de Côte d'Ivoire. Saisissant l'opportunité de cette rencontre, les Chefs traditionnels ivoiriens ont élevé le Très Honorable CAVAYE YEGUIE Djibril au rang de Chef traditionnel ivoirien. Le jeudi 30 avril 2015, la délégation de Chefs traditionnels camerounais a échangé avec une délégation de chefs traditionnels venue de Ferkessédougou, localité du Nord de la Côte d'Ivoire, et elle s'est rendue à Abobo-Baoulé, village Ebrié d'Abidjan, où elle a également été reçue par la chefferie traditionnelle.

Dressant le bilan de la visite, les deux Présidents d'Assemblée nationale se sont félicités des rapports chaleureux entre les deux peuples ainsi que de la similitude de visions entre leurs Chefs d'Etat.
Désireux de maintenir ces relations de fraternité au beau fixe, les deux Présidents d'Assemblée nationale ont convenu de renforcer l'axe parlementaire Abidjan-Yaoundé par la mise en place d'un cadre de coopération et d'échanges entre les deux Institutions.
Au terme de ce séjour, le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire a remercié Son Homologue CAVAYE YEGUIE Djibril et sa délégation pour avoir répondu à son invitation. Il a également réitéré sa sincère reconnaissance et exprimé sa profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, ainsi qu'au peuple frère de ce pays.
Pour sa part, le Président de l'Assemblée nationale du Cameroun a remercié son Homologue SORO Kigbafori Guillaume, les Députés ivoiriens, ainsi que le peuple dont ils sont les représentants, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui lui a été réservé, ainsi que pour les délicates marques d'attentions accordées à lui-même et à sa délégation.
Il a tenu à remercier tout particulièrement Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA pour le rôle qu'il joue dans le cadre de l'émergence du continent par ses grandes actions en faveur de la paix dans la sous-région ainsi que la sagesse avec laquelle il préside aux destinées de son pays.
Le Très Honorable CAVAYE YEGUIE Djibril a enfin renouvelé sa volonté de voir les relations entre les deux peuples du Cameroun et de Côte d'Ivoire se développer dans la paix, la concorde et la fraternité.

Fait à Abidjan, le 2 mai 2015

SORO Kigbafori Guillaume,
Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

CAVAYE YEGUIE Djibril,
Président de l'Assemblée nationale du Cameroun

MOTION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE AU PARLEMENT ET AU PEUPLE CAMEROUNAIS

L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire,

SAISISSANT	l'occasion de la visite officielle de Son Excellence Monsieur CAVAYE YEGUIE Djibril, accompagné d'une délégation constituée de Députés et de Chefs traditionnels de la République du Cameroun ;
CONSTATANT	les nombreuses exactions commises par la secte islamiste Boko Haram sur le territoire camerounais ;
CONSIDERANT	l'extension inopportune de la violence émanant du groupe islamiste Boko Haram dans la région ;
AYANT	une pensée pieuse pour les nombreuses victimes de la barbarie perpétrée par cette horde ;
S'INDIGNANT	des nombreuses pertes en vies humaines causées par les incursions de la secte islamiste sur le territoire de la République du Cameroun ;
DENONCANT	les nombreux dégâts matériels (incendies de villages, pillages et destructions de biens) ;
VU	les risques de déstabilisation de la sous-région ouest africaine, également touchée par les activités de Boko Haram ;
VU	les liens séculaires d'amitié et de solidarité qui unissent, si heureusement, la Côte d'Ivoire et le Cameroun ;
ADRESSE	sa sincère compassion et sa très franche solidarité à l'Assemblée nationale du Cameroun et au peuple frère de ce pays, pour toutes les victimes des actes d'une autre époque commis par Boko Haram ;
EXPRIME	son soutien et ses encouragements au Parlement, au Gouvernement et au peuple frère du Cameroun pour les efforts inlassables consentis pour endiguer l'extension de la secte ainsi que pour les actions menées en vue d'annihiler sa présence et ses activités sur l'ensemble du continent africain ;
AFFIRME	son engagement ferme aux côtés du Parlement, du Gouvernement et du peuple camerounais dans la lutte contre Boko Haram ;
DEMANDE	à tous les pays africains de mutualiser leurs forces afin de freiner le phénomène Boko Haram ;
APPELLE	la communauté internationale à soutenir le continent dans cette lutte contre le terrorisme de façon générale et contre Boko Haram, en particulier.

Pour l'Assemblée nationale
de Côte d'Ivoire,
Le Président
SORO Kigbafori Guillaume

actualité

Zapping

PROCESSUS DE MODERNISATION DE LA CHAÎNE D'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PARLEMENT IVOIRIEN ET LE PROGRAMME NORIA SATISFAITS

Madame Eza Mireille, la Directrice du programme Noria est satisfaite de la collaboration de sa structure avec l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. Elle a fait cette déclaration le 5 juin 2015, lors de la réunion de synthèse qu'elle a eu avec le secrétaire général de cette institution, à son bureau, au Plateau. Et ce, au terme de sa visite de travail à l'Assemblée nationale de Côte d'ivoire. Aussi a-t-elle profité de cette occasion pour revenir sur les nouveaux besoins de l'Assemblée nationale en vue de la modernisation de toute la chaîne d'information. A ce propos, elle a insisté sur sa connexion et son interconnexion ainsi que la réhabilitation de tout son socle.
Le secrétaire général du Parlement, M. Latte Ahouanzi, a pris en compte cette doléance qui est la clé de voûte de toutes les actions de production, de gestion et de diffusion de l'information du parlement ivoirien. Lors de cette séance de travail, il a également traduit la reconnaissance du Président Soro Kigbafori Guillaume au programme Noria. La délégation du programme noria était à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire du 1er au 5 juin 2015 pour faire le point des actions que le programme Noria a mis en place depuis 2013.

Coulibaly Jean david

RAMADAN

LE SOUTIEN DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE

Le Président de l'Assemblée nationale, M. SoroKigbafori Guillaume a posé un acte de solidarité à l'endroit de la communauté musulmane. Et ce, à l'occasion du mois de jeûne de celle-ci. Il a offert en effet du sucre, du lait ainsi qu'une enveloppe non seulement aux fidèles de la mosquée du quartier Vridi 3 "ex-Zimbabwe", mais aussi à ceux de la petite mosquée anonyme de Vridi-canal à Port-Bouët. Ces présents ont été remis par M. Touré Losséni l'émissaire du Chef du parlement ivoirien repectivement à l'imam Sidibé et à l'imam Boubacar Sawadogo. Les guides religieux ont exprimé la gratitude et la joie de leur communauté à l'endroit du Président Guillaume Soro. Aussi l'ont –ils recommandé à « Allah » à travers des bénédictions pour son geste de solidarité pour les musulmans.

Soumahoro Carole

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

LA 5E ÉDITION DES JNVA LANCÉE

« Financement des activités agro-pastorales en Côte d'ivoire ; Quelles stratégies » ? C'est le thème de la 5e édition des Journées Nationales de Valorisation de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques (JNVA) qui auront du 12 au 14 août 2015 à Daoukro. L'annonce a été faite le 30 juin 2015 par Madame Jennifer Cérès, Présidente de l'Agence pour la Valorisation de l'Agriculture (AVA), lors de la cérémonie officielle de lancement qui a eu lieu à la

Rotonde du Palais de l'Assemblée nationale. A l'en croire, si l'agriculture doit continuer à être « la mamelle nourricière de l'économie ivoirienne » il faudrait la moderniser. Il s'agira selon madame Jennifer Cérès « d'attirer l'attention des décideurs, des medias et de tous les ivoiriens sur l'impérieuse nécessité de trouver des mécanismes efficaces et durables de financement de notre économie rurale » au cours de ces JNVA de Daoukro.

ces journées nationales de valorisation de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques permettront de trouver des solutions idoines pour le développement soutenu de l'agriculture à travers le financement des activités agricoles en milieu rural.
Ces JNVA dans la région de l'Iffou seront marquées par le défilé agricole, l'exposition des produits agricoles, des ateliers de réflexion sur la thématique du financement des activités agro-pastorales en Côte d'ivoire, les rencontres B to B et le gala de distinction.

Soumahoro Carole

PROCESSUS DE MODERNISATION DE LA CHAÎNE D'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PARLEMENT IVOIRIEN ET LE PROGRAMME NORIA SATISFAITS

Une délégation de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance conduite par son président Seydou Elimane DIARRA a été reçue en audience, le 11 juin 2015, par le Président de l'Assemblée nationale, M. SORO Kigbafori Guillaume. A leur sortie d'audience le président Seydou Elimane DIARRA, a déclaré être venu procéder au lancement officiel de la déclaration de Patrimoine, marquée par la remise au Président Soro Kigbafori Guillaume d'une copie de son formulaire de déclaration de Patrimoine.
Le Président Soro Kigbafori Guillaume a exprimé sa satisfaction de voir la loi sur la bonne gouvernance rentrer dans sa phase d'application, et de recevoir son formulaire de Déclaration de Patrimoine. « La charité bien ordonnée commence par soi-même. Et nous qui l'avons votée, nous sommes heureux de le recevoir » a-t-il indiqué.
Profitant de cette occasion, le Président du parlement ivoirien a invité les chefs et présidents d'Instituions à adopter la même attitude car « si nous voulons que les choses changent, si nous voulons la bonne gouvernance, nous devons nous soumettre à ce exercice » a-t- il soutenu.
La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance est l'organe chargé de la prévention et de la répression des actes de corruption et des infractions assimilées. Sont assujettis à la déclaration de Patrimoine une large catégorie de personnes dont les chefs et présidents des Institutions, les membres du gouvernement, les personnalités élues et toutes personnes agissant pour le compte de l'Etat et utilisant dans le cadre de ses fonctions, les moyens financiers de l'Etat.

CICAN

Madame Flanizara Touré,
députe de Duékoué

« IL EST IMPÉRIEUX ET MÊME NÉCESSAIRE DE SE RAPPROCHER DE NOS POPULATIONS »

1- Pourquoi ce besoin de proximité avec vos mandants ?

Avant tout propos, vous me permettrez de saluer l'idée qui a soutendu la création de « le parlementaire » et de saluer l'immense travail abattu par vos équipes. Pour en revenir à votre question, je dirais que conformément à la mission qui nous est dévolue, il est impérieux et même nécessaire de se rapprocher de nos populations afin de leur expliquer en des termes bien simples, la constance du travail du député et recueillir leurs avis et suggestions pour mieux répondre à la mission nationale. Cette proximité nous permet aussi de cerner les aspirations de nos mandants et de leurs expliquer en retour le langage des lois que nous votons.

Vous avez sillonné récemment votre circonscription électorale pour expliquer les lois votées au parlement, comment les populations reçoivent – elle cela ?

Nos population avaient besoin d'être rasséréner ; elles avaient soif de comprendre les différentes lois votées. C'est donc avec une très grande satisfaction qu'elles nous ont reçues. Et les échanges nous ont permis de comprendre que nous sommes suivis.

2 – Vous avez sillonné récemment votre circonscription électorale pour expliquer les lois votées au parlement, comment les populations reçoivent – elle cela ?

Nos population avaient besoin d'être rasséréner ; elles avaient soif de comprendre les différentes lois votées. C'est donc avec une très grande satisfaction qu'elles nous ont reçues. Et les échanges nous ont permis de comprendre que nous sommes suivis.

3 – Que faites-vous pour la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes dans votre circonscription ?

Beaucoup de sensibilisation aussi bien des femmes que des hommes avec pour objectif de changer le jugement péjoratif qui a toujours été porté sur la femme.

4 – Que pensez – vous de l'action de renforcement des capacités des députés et du personnel administratif par le Président de l'Assemblée Nationale ?

Cela est à saluer avec la plus grande chaleur et laissez-moi dire que l'initiative devra être bonifiée et encouragée par tous. Elle est louable en ce sens que la formation n'est égalable à rien.

5- Pourquoi est-ce qu'avez – vous voulu être député ?

Pour être au service des miens tout en étant leur porte-voix mais surtout leur avocat auprès de l'Exécutif.

Carole Soumahoro

Femmes juristes

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE PARRAIN DU TRENTENAIRE DES FEMMES JURISTES

Les festivités marquant le trentenaire de l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire(AFJCI) se sont déroulées sous le parrainage de Son Excellence M. Guillaume SORO, Président de l'Assemblée nationale le 28 avril 2015, à l'espace Event des 2 Plateaux. Pour Madame ZEBEYOUX Aimée Présidente de l'AFJCI, « la célébration de ce trentenaire permet à l'AFJCI de faire le bilan de ses activités et d'entamer de nouvelles perspectives. Elle marque également une nouvelle ère de collaboration entre l'Assemblée nationale et leur association ». Madame ZEBEYOUX Aimée a remis, à cette occasion un draft contenant le toilettage de tous les textes discriminatoires au Président Guillaume Soro. Le Président du parlement a, à cette occasion, exprimé son enthousiasme et sa fierté à soutenir les femmes juristes. Bien avant, il a affirmé l'engagement de la représentation nationale auprès de l'AFJCI. Fort de cela, il a invité les femmes juristes à accentuer leurs efforts sur la promotion et la défense des droits des femmes et des enfants, même s'il a reconnu que des efforts ont été faits dans ce domaine. Les festivités marquant le trentenaire de l'association des femmes juristes a pris fin le 29 avril 2015.

Carole soumahoro

Promotion du genre

LES FEMMES PARLEMENTAIRES MOBILISÉES POUR ATTEINDRE LE QUOTA DE 30%

« Femmes ivoiriennes unies pour la paix, pour une plus forte inclusion féminine dans les instances décisionnelles en Côte d'Ivoire ». C'est le thème de l'atelier organisé le 17 juin 2015 à la rotonde du Palais de l'Assemblée nationale, par le caucus des femmes parlementaires. A cette occasion, la présidente du CAUCUS- FEMPACI, Madame Sara Sako Fadika, a remercié et félicité l'Onu femmes, ainsi que les femmes leaders pour leur participation à cet espace d'échanges collectifs en vue « d'élaborer des synergies et des convergences nouvelles pour une plus grande inclusion des femmes, dans les sphères décisionnelles en Côte d'Ivoire ». Selon la présidente du CAUCUS, cette problématique est d'autant plus importante qu'au niveau du parlement, les femmes ne représentent 8% ; Dans les municipalités elles représentent seulement 4,56% et seulement 1% de femmes occupe la fonction de présidente de Conseil Régional.

Au plan nominatif, à en croire Madame Sara SakoFadika, il n'y a qu'une femme présidente d'Institution, cinq femmes ministres et une femme générale au sein de l'armée. Dans le secteur privé, seulement 2% de femmes sont Présidente Directrice Générale (PDG), ou Présidentes de Conseils d'Administrations (PCA).

Fort de cela, Madame Sara Sako Fadika, a invité les femmes leaders et la société civile à s'approprier la question du renforcement de la participation des femmes au processus décisionnel en Côte d'Ivoire afin d'atteindre le quota de 30% dans la sphère nominative et élective. Pour la représentante résidente de l'ONU femmes, Madame N'duwayo Goretti, il faut espérer que les prochaines élections apportent un changement positif pour les femmes en termes de nombre.

La Grande chancelière, Madame Henriette Dagri Diabaté a apporté tout son soutien à ce combat pour la parité. « Il faut beaucoup de femmes de valeur pour mener ce combat », a –t- elle asséné à cette occasion.

Quant à la ministre de la solidarité de la femme et de l'enfant, Madame Anne Oulotto, elle a lancé un message de mobilisation à l'endroit des femmes et s'est réjouie de cette initiative qui permettra d'élaguer toutes les pesanteurs sociales qui freinent la promotion du genre.

Trois communications ont été faites par les panélistes au cours de cet atelier. Il s'agit de l'état de la participation des femmes aux sphères décisionnelles : le cas de la Côte d'Ivoire, la sous –région, à la lumière des engagements régionaux et internationaux ; Les échanges attenants à l'adoption de stratégies efficientes visant à renforcer la participation des femmes aux sphères décisionnelles ; Les mécanismes d'adoption d'une proposition de loi.

Coulibaly Jean David

Point de vue

UNE QUESTION À TROIS DÉPUTÉS

EN QUOI L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE SERA LE BAROMÈTRE DE LA DÉMOCRATIE EN CÔTE D'IVOIRE ?

MME BROU FLORENCE ÉPSE ALLA

« Une élection ouverte, transparente et réussie est le signe d'une démocratie avancée »

Je voudrais dire d'emblée que la démocratie est la première condition du développement et de la paix durable. Dans notre pays, les différentes crises sociopolitiques et surtout la crise post- électorale, ont effrité notre Démocratie qui était pourtant bien amorcée. L'élection présidentielle qui ouvre la voie aux autres élections et à la mise en place des autres institutions de la République est très importante, car c'est elle qui préfigure les élections générales et nous situe ainsi sur le niveau de notre démocratie. Une élection ouverte, transparente et réussie est le signe d'une démocratie avancée. C'est pourquoi l'élection présidentielle est pour nous l'occasion de concrétiser nos efforts de démocratie, seul gage de la prospérité. Certains pays africains ont montré l'exemple. Au Nigeria, le Président Goodluck Jonathan, en acceptant sa défaite à la dernière élection présidentielle en a donné une parfaite illustration.

Les candidats à l'élection prochaine en Côte d'Ivoire doivent donner une leçon de démocratie en acceptant le verdict des urnes. L'essentiel c'est la Côte d'ivoire. L'élection Présidentielle est donc un défi pour tous les acteurs politiques ivoiriens. Nous devons tout mettre en œuvre pour des élections ouvertes, transparentes et surtout apaisées.

MADAME AKE CAMILLE EPSE AKOUN

« Il faudrait que ces élections soient conforme aux règles de transparence et que le vaincu reconnaisse sa défaite »

L'élection présidentielle est une élection politique nationale de premier ordre par laquelle le peuple ivoirien exerce pleinement sa souveraineté. Cette élection ouvre la voie au déroulement d'une série d'autres élections politiques (législatives, communale et régionales). L'élection présidentielle en Côte d'Ivoire peut être encore et d'avantage un baromètre de la démocratie si :

- son organisation pratique obéit aux règles de transparence et de sécurité.
- Le dépouillement des bulletins et la proclamation des résultats se font dans la liberté, la sécurité et la sérénité
- Le vaincu reconnait sa défaite en toute humilité et dans l'intérêt supérieur du peuple ivoirien.

Il faut espérer également la participation de tous les citoyens en âge de voter.

VEDEA BLIKAN ELISABETH

« Il faut respecter les valeurs démocratiques ».

Dans notre système politique de type présidentiel, l'élection du président de la république est une étape importante du processus démocratique. On pourrait se servir de certains critères contenus dans la charte africaine des élections, de la démocratie et de la gouvernance (CADEG) signée le 11 juin 2009 et ratifiée par la côte d'ivoire le 28 novembre 2013. Il s'agit, entre autre du respect de l'Etat de droit ; D'organiser des élections inclusives ; De l'engagement des candidats à ne pas inciter leurs militants à des actions d'empêchement de vote; De l'implication dans le processus d'observateurs nationaux et internationaux ; Enfin, le caractère démocratique de l'élection présidentielle sera présumée si l'adversaire final aura en toute honnêteté reconnu sa défaite et féliciter le gagnant.

BREGNON PAULINE

« L'élection présidentielle est comme un test permettant de mesurer l'encape démocratique dans un pays »

Dans une démocratie l'élection présidentielle est d'une importance capitale. De ce fait, elle permet aux différents candidats à cette élection de mesurer leur poids réel.

L'élection présidentielle est comme un test permettant de mesurer l'encape démocratique dans un pays du fait de son caractère national et surtout l'expression du peuple à travers son suffrage universel direct.

La légitimée ainsi dégagée, l'expression librement manifestée nous amène à dire qu'effectivement l'élection présidentielle est un baromètre de la démocratie dans un pays.

Soumahoro Carole

Coopération sud-sud

L'ASSEMBLÉE NATIONALE SIGNE UN PROTOCOLE D'ACCORD CADRE AVEC LE MAROC

L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, représentée par son secrétaire Général, Monsieur LATTE Ahouanzi, a paraphé le 03 juin 2015 au Ministère des Affaires étrangères au plateau le protocole d'accords cadre avec l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) du Royaume du Maroc. Cet accord-cadre entre le Parlement Ivoirien et OFPPT vise au renforcement des capacités du personnel de l'Assemblée nationale et s'inscrit dans le cadre de la matérialisation de la coopération sud-sud.

Ce sont au total 23 conventions et protocoles d'accords cadre, de coopération, de partenariat et d'engagement que l'Etat de Côte d'Ivoire signe avec le Royaume du Royaume du Maroc, représenté par son Ministre des Affaires étrangères SEM Mohammed Mezouar. Celui-ci a affirmé que les deux pays vivent les moments heureux de la dynamique de leur coopération.

M. Charles Koffi DIBY, Ministre Ivoirien des Affaires étrangères a pour sa part précisé qu'il y aura " des indicateurs de performance pour évaluer ce qui a été fait de ces accords afin de faire le retour utile à nos leaders pour les encourager à multiplier de telles initiatives."

Timité Ali Baba

Audience du Président de l'Assemblée nationale

L'AMBASSADEUR DE CHINE FAIT SES ADIEUX AU PRÉSIDENT SORO GUILLAUME

L'Ambassadeur de la République de Chine en Côte d'Ivoire, SEM. ZHANG Guoqing a fait ses adieux, le 11 juin 2015, au Président de l'Assemblée nationale au cours de l'audience qu'il lui a accordée à son cabinet au plateau. Au sortir de cette audience, le diplomate chinois a indiqué qu'au terme de sa mission, il était important qu'il vienne faire ses adieux au Président Soro Kigbafori Guillaume, et le remercier pour la parfaite collaboration entre eux durant tout son séjour en Côte d'Ivoire. L'ambassadeur de Chine s'est dit particulièrement heureux de voir se réaliser les projets de construction du barrage hydraulique de Soubré et l'autoroute Abidjan – Bassam, que le Président du parlement avait négocié avec le gouvernement chinois quand il était encore Premier ministre. Il a soutenu également qu'il garde un bon souvenir de la Côte d'Ivoire, et que c'est avec amertume qu'il part.

Soumahoro Carole

PARLEMENT DE LA CEDEAO

LES FEMMES DÉPUTÉS PROMEUVENT LE GENRE

Les femmes députés qui siègent au Parlement de la CDEAO regroupées au sein d'une association dénommée COFEPA et présidée par l'Ivoirienne Aminata TOUNGARA, député de Treichville veulent s'impliquer activement dans la promotion du genre féminin et la solidarité en Afrique de l'ouest. C'est pour remobiliser toutes les bonnes volontés qui partagent cet idéal de justice et d'entraide qu'elles ont organisé à Abuja (au Nigeria), siège du Parlement communautaire une soirée de remise de récompenses
Le parrain de la cérémonie, le président du Parlement de la CEDEAO, IKE EKEREMADOU, par ailleurs Vice-président du Sénat du Nigeria s'est dit satisfait du travail accompli en moins d'une année par le bureau de Aminata Toungara et a promis de renforcer son aide à ECOFEPA.
C'est en reconnaissance des efforts entrepris par la députée de Treichville que ses collègues de la CEDEAO l'ont inscrite parmi les douze personnalités de la sous-région ouest-africaine qui œuvrent pour la promotion de la femme et le secours aux personnes en difficultés.

Thomas Bahinchi à Abuja

L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE D'ISRAËL INVITE LE PRÉSIDENT SORO GUILLAUME DANS SON PAYS

Le Président de l'Assemblée nationale, Soro Kigbafori Guillaume, a reçu en audience, le 11 juin 2015 au Palais de l'Assemblée nationale, l'Ambassadeur de la République d'Israël en Côte d'Ivoire, M. IsiYanouka. A sa sortie d'audience le diplomate israélien a soutenu qu'il était porteur d'un message du président de l'Assemblée nationale Israélienne à l'endroit de son hôte. Il s'agit d'une invitation au chef du Parlement ivoirien pour une visite officielle en Israël en juillet 2015. L'objectif étant de rapprocher les deux parlements.

CICAN

23E RÉGIONALE AFRIQUE DE L'APF

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS L'ESPACE FRANCOPHONE ÉVOQUÉE

Les travaux de la 23e Assemblée régionale Afrique (ARA) de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie(APF) se sont tenus du 28 au 30 mai à la fondation Félix Houphouët Boigny de Yamoussoukro. Ils ont été ouverts par le Président Soro Kigbafori Guillaume, en présence de onze (11) de ses pairs de l'espace francophone africain et de 300 délégués.
Dès la cérémonie d'ouverture, le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire a précisé les deux thèmes centraux de la rencontre : la lutte contre la pauvreté en Afrique Francophone et le terrorisme. Sur ces questions la conviction de Guillaume SORO est sans ambiguïté : « la pauvreté est le terreau fertile sur lequel prospère le terrorisme ».
Selon le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne, les réflexions des experts devraient permettre de soulager les populations par l'intervention puis la consolidation d'une nouvelle culture basée sur le travail et la création de nouvelles opportunités pour la grande majorité des africains francophones.
Le Président Guillaume Kigbafori Soro a également appelé à la solidarité des francophones pour relever ces défis.
Le Premier vice-président de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, M. Aubin Minaku, a déploré le fait que la croissance économique soutenue dans l'espace francophone ne permette pas d'y infléchir le taux de pauvreté. Aussi a-t-il soutenu que cela est à la base « des tensions populaires qui conduisent nos sociétés à des situations de désespoir permanent, voire de révolte sous diverses formes, dont les guerres civiles et les violations massives des droits de l'homme ». Il a également invité à dire non au terrorisme.
Quand au secrétaire général de l'APF, M. Pascal Terasse, il a insisté sur l'importance de l'Afrique au sein de la francophonie. A l'en croire, « il n'existerait pas de francophonie sans les Africains ». En 2065, sur le milliard de personnes qui habiteront les pays ayant en partage le Français, 85% résideront sur le continent africain.

Coulibaly Jean David

DÉCORATION DANS L'ORDRE DE LA PLÉIADE

LE PRÉSIDENT BÉDIÉ ÉLEVÉ AU GRADE DE GRAND-CROIX

La 23e régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a permis de célébrer certaines personnalités pour leur engagement aux côtés de la Francophonie. Cette cérémonie s'est déroulée dans la soirée du vendredi 29 Mai 2015 à la salle " Alabo" de l'hôtel Président de Yamoussoukro. Ce sont 19 personnalités qui ont été décorées dans l'ordre de la pléiade de l'APF.

Le président Henri Konan Bédié a été élevé au rang de Grand-croix dans l'ordre de la pléiade de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.
Quant à la première vice-présidente de l'Assemblée nationale, Madame Sara Sacko Fadika, elle a été élevée au grade de Grand officier.
Messieurs Bakary DAHO, Directeur de Cabinet du Président Guillaume Soro ; LATTE N'drin Lazare Ahouanzi, Secrétaire Général de l'Assemblée nationale et Conseiller de la Commission Politique de la Section de l'APF ; BAMBA Mamadou, Député et Président délégué de la Section de l'APF ; YAPO Aman Pierre, Député et Vice-président délégué de la Section de l'APF ; KOUAME N'Guessan, député, Conseiller Spécial du Président et Secrétaire du Bureau de l'Assemblée nationale ont tous été élevés au rang de Commandeur.
En outre, les présidents des groupes parlementaires que sont Messieurs Ouassenan Koné Gaston, Président du Groupe Parlementaire PDCI-RDA ; Amadou Soumahoro, Président du Groupe Parlementaire RDR ; Johnwan Téké Norbert, Président du Groupe Parlementaire ESPERANCE ; DELY Mamadou, Président du Groupe Parlementaire UDPCI ont été également élevé au grade de commandeur.
Par ailleurs, Messieurs OuattaraToh Marc, Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée nationale ;Coulibaly Metahapena Lambert, Directeur Général des Affaires Financières et du Patrimoine ;KONE Kamaraté Souleymane, Chef du Bureau du Protocole ; Acakpo Addra Alain Bonaventure, Directeur par intérim des Services Législatifs ; Toure Moussa, Conseiller Spécial et Chef du Service Communication du Cabinet du Président ; Diarrassouba Amadou, Conseiller Technique et Secrétaire Administratif de la Section de l'APF ainsi que Madame FADIKA AouaTéné, Chef de Cabinet de la 1ère Vice-présidente ont été élevés au grade d'officier dans l'ordre de la pléiade de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

PARLEMENT NATIONAL DES JEUNES :

SAHIE ANDRÉA ÉLUE PRÉSIDENTE

L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire a mis en place le Parlement National des Jeunes (PNJ) le 29 mai 2015 à l'hôtel HP RESORT de Yamoussoukro. Parrainée par les plus jeunes Députés Ivoiriens, M. DAH SANSAN et Madame OUEGNIN Yasmina, cette séance inaugurale a vu l'élection du Président du PNJ et son Vice-président. Mlle SAHIE Lekpely Marilyne Andréa, 17 ans, en classe de terminale au collège « les élites » de OUME a été élue Présidente et M. BEDJI Mathieu Jean Luc, 17 ans au lycée classique d'Abidjan, vice-président du Parlement Nationale des jeunes de Côte d'Ivoire. Mlle SAHIE dans son premier discours en qualité de présidente a invité ses collègues parlementaires a participer par leurs avis
et propositions, au développement économique, social et politique de la Côte d'Ivoire.
L'objectif principal du parlement des jeunes est de réaliser une simulation d'activités parlementaires pour illustrer, avec les nouvelles générations, un modèle de démocratie parlementaire, et former ainsi des citoyens responsables au sein de l'espace francophone.

Patricia Boli

LA COTE D'IVOIRE DANS LE CONTEXTE ACTUEL DU PARLEMENT PANAFRICAIN

I- EVOLUTION RECENTE DU PARLEMENT PANAFRICAIN

Le protocole à l'Acte Constitutif de l'Union Africaine relatif au Parlement Panafricain a été adopté par la Conférence des Chefs d'Etats de l'Union Africaine à Malabo, le 27 juin 2014. Cette adoption est l'aboutissement d'un long processus mené dans le cadre de la transformation du Parlement Panafricain qui acquiert par le nouveau protocole des pouvoirs législatifs en lieu et place du rôle consultatif qui lui était jusqu'alors dévolu.
Le Protocole du PAP est entré en vigueur le 14 déc. 2003 et l'institution a été inaugurée et est devenue fonctionnelle le 15 mars 2004. Les dirigeants avaient prévu que la transformation du PAP en un Parlement classique se ferait progressivement. C'est pourquoi, à court terme, le Protocole n'a doté le PAP que des pouvoirs consultatifs, laissant à la Conférence le pouvoir de décider progressivement de l'attribution des compétences législatives.
L'Article 2(3) (i) de ce premier Protocole dispose que «L'objectif ultime du Parlement panafricain est de devenir à terme, une institution dotée des pleins pouvoirs sur le plan législatif et dont les membres sont élus au suffrage universel direct...». Sur cette base, un processus de transformation a été initié à partir de 2009, visant à rendre le PAP opérationnel et efficace. C'est ce processus qui a abouti, en juin 2014, à l'adoption d'un nouveau protocole.
Ce nouveau protocole entrera en vigueur après sa ratification par 28 Etats membres. A cet effet, une campagne est menée par les autorités du Parlement Panafricain auprès des différents Etats en vue d'accélérer ce processus avec l'appui des Députés nationaux membres dudit Parlement. C'est dans cette optique qu'a été rédigé le présent article qui présente l'intérêt pour la Côte d'Ivoire à signer et à ratifier le protocole à l'Acte constitutif de l'Union Africaine relatif au Parlement Panafricain qui enregistre à ce jour quatre signatures et deux ratifications.

II- PARTICIPATION DE LA COTE D'IVOIRE AUX ACTIVITES DU PAP

Depuis la création de l'OUA puis de l'UA, la Côte d'Ivoire a toujours été présente et très active lors des différentes activités de cette organisation panafricaine. Elle a été partie prenante aux discussions et décisions qui ont débouché sur la création des différents organes de l'UA.
S'agissant du Parlement Panafricain, la Côte d'Ivoire a signé et ratifié le premier protocole. Bien qu'ayant tardivement pris une part effective aux activités de cette institution parlementaire, ce, en raison de la crise qu'elle a traversée, la Côte d'Ivoire occupe actuellement une position appréciable au sein dudit Parlement.
En effet, les Députés Ivoiriens membres du Parlement Panafricain, conformément au serment qu'ils ont prêté lors de leur entrée officielle au sein du Parlement Panafricain, le 6 mai 2013, participent avec assiduité aux activités dudit Parlement. Ainsi, ont-ils pris part à cinq sessions ordinaires, trois sessions statutaires des commissions permanentes, plusieurs missions d'observation des élections en Afrique et diverses autres rencontres thématiques et missions d'information et de plaidoyer.
Cette participation assidue a été d'ailleurs récompensée par l'obtention de trois postes à l'issue des dernières élections de mai 2015, marquant la fin de la Troisième Législature du Parlement Panafricain :

M. TOURE Daouda

Il a été élu au poste de Président de la Commission de l'Energie, des Transports, de l'Industrie, des Communications, de la Science et de la Technologie.

M. BOHUE Yao Martin

Il a été élu au poste de Vice-président du Caucus de la Région Afrique de l'Ouest. Il est le Président du Groupe Ivoirien au PAP et l'un des membres influents de la Commission de la Coopération, des Relations Internationales et du Règlement des Conflits.

M. Bakary OUATTARA

Il a été élu au poste de Rapporteur de la Commission de la Santé, du Travail et des Affaires Sociales. Il est le Vice Président du Groupe Ivoirien au Parlement Panafricain.

M. KONE Dognon

Il convient également de relever que M. KONE Dognon, avait récemment occupé le poste de Président de la Commission de l'Agriculture, de l'Economie rurale, des Ressources naturelles et de l'Environnement. Il demeure l'un des membres les plus influents de cette commission.

Mme AKE Camille épse AKOUN

Enfin, Mme AKE Camille épse AKOUN est un membre très influent du Caucus des femmes du Parlement Panafricain et de la Commission de l'Egalité en Genre, de la Famille et de la Jeunesse et des Personnes Handicapées. Elle a, à l'occasion des récentes élections du PAP, décliné la proposition de sa candidature au poste de Présidente de cette Commission, en raison des responsabilités qu'elle aura à assumer au plan national dans le cadre des prochaines élections présidentielles.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE ET L'ADOPTION DE LA CONSTITUTION DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE AUTONOME DE CÔTE D'IVOIRE (26 MARS 1959).

Dans ses travaux consacrés aux « Institutions politiques et droit constitutionnel en Côte d'Ivoire », Francis Wodié note : « s'étant érigée (...) en Assemblée constituante, l'assemblée territoriale adopte, par la loi n° 59 – 1 du 26 mars 1959, la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ... adoptée à l'unanimité des membres de l'Assemblée territoriale, la Constitution a été promulguée par le président du Conseil de gouvernement, M. AugusteDenise .»

En effet la commission spéciale constitutionnelle de l'Assemblée constituante s'est réunie le 25 mars pour un dernier examen du projet constitutionnel, examiné le 26 mars. Le texte constitutionnel fut adopté à l'unanimité des députés présents. Cette étude se propose de montrer les traits essentiels qui caractérisent la première loi fondamentale de la Côte d'Ivoire.

1- De l'Etat, la souveraineté et du gouvernement

Rappelons que le congrès du parti démocratique de Côte d'Ivoire a tenu le devant de la scène politique en Côte d'Ivoire les19, 20,21 et 22 mars 1959. Ce congrès était essentiellement placé dans la perspective des élections législatives prévues le 12 avril de la même année. Le préambule de la Constitution consacre l'appartenance à la communauté de l'Etat de la Côte d'Ivoire, résolu d'y demeurer. Le Titre I traite de l'Etat et de la souveraineté. Il réserve à la loi le soin de définir l'emblème et l'hymne de l'Etat. La République est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale. « Toute propagande particulariste de caractère racial ou ethnique, toute manifestation de discrimination raciale sont punies par la loi »

Le Titre II « du gouvernement », définit les fonctions du Premier ministre et sa désignation par le Président de l'Assemblée. Le Premier ministre exerce les prérogatives du chef de l'Etat. Il nomme les ministres et met fin à leur fonction. Il assure l'exécution des lois et décisions de justice. Il nomme aux emplois de l'Etat et dispose de la force publique. Il négocie les conventions et accords conclus avec la communauté et les soumet à la ratification de l'Assemblée. C'est à juste titre que Francis Wodié indique que la particularité du pouvoir exécutif tient à ce qu'il est monocéphale et non bicéphale comme dans un régime parlementaire classique ; le Premier ministre parait cumuler les fonctions de chef de l'Etat et de chef de gouvernement .

2- De l'Assemblée législative et du rapport entre le gouvernement et l'Assemblée

Le Titre III « de l'Assemblée législative » définit les pouvoirs de celle-ci : vote de la loi, de l'impôt, investiture du Premier ministre et contrôle de l'activité gouvernementale. Deux sessions ordinaires annuelles sont prévues, ainsi que des sessions extraordinaires.

Le Titre IV « des rapports entre le gouvernement et l'Assemblée » fait, dans une section I le départ entre le domaine de la loi et le domaine du règlement. Une section II est relative à l'élaboration de la loi et prévoit notamment que la discussion des projets de loi portent sur le texte présenté par le gouvernement, la commission n'ayant que le droit d'amendement. La loi de finances fait l'objet de dispositions prévoyant sa mise en vigueur par ordonnance, si l'Assemblée ne s'est pas prononcée dans les 70 jours du dépôt du projet. Une section III concerne la responsabilité politique du Premier ministre. Au cours du débat sur cette question, Houphouët Boigny a insisté sur la nécessite d'instaurer en Côte d'Ivoire un exécutif fort, susceptible d'assurer la stabilité gouvernementale.

Finalement l'on a retenu que le Premier ministre peut engager sa responsabilité sur une déclaration de politique générale. La désapprobation par l'Assemblée à la majorité absolue des membres la composant, entraine la démission du gouvernement et la dissolution de l'Assemblée.

Il en va de même dans le cas de l'adoption d'une motion de censure acquise à la majorité des deux-tiers des membres composant l'Assemblée.
Qu'en est-il des autres dispositions ?

3- Les autres dispositions

Le Titre V traite de l'autorité judiciaire et institut un Conseil supérieur de la magistrature. En effet, la justice est rendue sur le territoire au nom du peuple. Le Conseil supérieur de la magistrature garantit l'indépendance des magistrats du siège.

Le Titre VI crée une haute cour de justice. Elle est composée de députés que l'assemblée législative élit dans son sein après chaque renouvellement général.

Le Titre VII crée un Conseil économique et social. Le Titre VIII prévoit la mise en place des collectivités territoriales. Le Titre IX concerne la coordination entre les Etats membres de la communauté. Enfin les Titres X et XI traitent respectivement de la révision constitutionnelle, des dispositions générales et diverses.

Au total, l'Assemblée constituante a permis à la Côte d'Ivoire de se doter d'une Constitution à la veille de l'indépendance. Le texte constitutionnel adopté le 26 mars 1959 par les élus est dérivé de la Constitution de la Républiquefrançaise adoptée le 04 octobre 1958 . Avant de se séparer, l'Assemblée a, dans ses séances des 27 et 28 mars adopté, trois textes. Ceux-ci sont relatifs à la loi électorale, l'institution des Conseils généraux et un projet accordant au gouvernement de pouvoirs spéciaux à titre provisoire.

Yao Marcel Kouakou

Dr CHERIF Lanciné, Chef du service médical

ZOOM SUR :

LE CENTRE MEDICAL DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Crée en 1958, Le service Médical de l'Assemblée nationale remplit sa mission conformément au Règlement Administratif de l'Assemblée nationale à son chapitre 3 et en son l'article 46, qui le charge d'assurer les soins de santé des Députés et des membres du personnel ainsi qu'à leurs conjoints descendants et ascendants direct.

Le service médical fait partie des services communs et est rattaché au secrétariat général. Ces activités sont les consultations journalières, les soins infirmiers, les activités préventives, la gestion quotidienne des assurances maladies et l'éducation pour la santé.

Il est placé sous l'autorité d'un médecin chef et comporte un personnel médical (composé de 02 Infirmiers diplômés d'Etat et d'une Aide-soignante) et d'un personnel administratif (1 agent de liaison, 1 chauffeur 1 technicien de surface).

LES MISSIONS DU CENTRE MEDICAL

LES SOINS CURATIFS

Le Centre médical assure les consultations du lundi au vendredi de 7H30 à 12H et de 13H30 à 16H30.

Ces consultations sont faites à partir :

- d'interrogatoire ;
- de prise de constantes : Tension artérielle, poids, tension, température ;
- de test de diagnostic rapide (PALUDISME) ;
- Demande des examens complémentaires (sang, selles, radio), si nécessaires ;
- Eduque le patient sur la conduite du traitement prescrit (l'intérêt et l'importance des prises des médicaments et du suivi éventuel).

Organise les soins

- Pour les cas d'urgences :
- premiers soins, référence et transfert ;
- Cas courants : consultations ;
- Cas chroniques : modalité de consultation (jour/ heure) ;
- Contrôle de la tension artérielle ;
- Contrôle de la glycémie et de cholestérol ;
- Contrôle, Renouvellement mensuel de toute ordonnance de maladie chronique (HTA, DIABETE, GOUTTE, CHOLESTEROL etc. ...) sur les bons d'assurance des députés (SCA-INTER) et du personnel (MCI-SOGEM).

Assure la mise en observation de patients dans le centre avec traitement par voie parentérale (perfusion, injection) ;

Pratique la petite chirurgie : Incision d'abcès, suture, pansement

Assure les soins infirmiers : Injections, pansement, prise de tension artérielle.

LA PREVENTION

Le service médical organise et pratique non seulement des séances d'information, éducation, communication avec des animateurs extérieurs, mais aussi des séances de vaccination. En outre, il permet aux bénéficiaires de faire leur bilan annuel : biologie, ECG, Radiographie des poumons.

AUTRES MISSIONS

- Etablissement de certificat médical de prise de tension artérielle pour dossier bancaire
- Astreinte lors des travaux parlementaires
- Suivi des députés lors des missions

DIFFICULTES RENCONTREES

La principale difficulté est le manque d'un véritable moyen de locomotion pour la visite des patients hospitalisés.

Par ailleurs, on pourrait citer les difficultés d'ordre budgétaire pour l'équilibre de l'assurance maladie du personnel. A ce sujet, sur un effectif de 283 agents, il y'a 243 adhérents ce jour, soit un taux d'adhésion de 86%. Ces structures privées de santé, que sont les assurances SCA-INTER et MCI-SOGEM nous viennent en appui pour une meilleure prise en charge de nos patients.

Il se pose également les problèmes liés au renouvellement des matériels médicaux techniques, de réapprovisionnement de la pharmacie interne, et de l'obtention rapide des résultats des examens biologiques.

Par ailleurs, le service médical est confronté à la difficulté d'accès internet pour la recherche et le traitement des bons édités lors des différentes consultations. L'insuffisance du personnel médical entrave aussi la bonne marche du service médical.

QUELQUES SUGGESTIONS

Le service médical de l'Assemblée nationale est un service d'aide médical important au regard des missions à lui assignée qui consistent notamment à assurer des soins de qualité aux parlementaires, aux membres du personnel et à leurs familles. Pour réussir cette mission, nous suggérons :

Pour l'amélioration de la qualité du service, la mise en place d'une unité biologique pour les examens de sang, le recrutement en temps partiel d'un cardiologue et d'un diabétologue (vacataire) et le suivi des députés dans leur déplacement (séminaires, atelier de formation).

Au titre de l'équipement, l'acquisition d'un véhicule de liaison et d'une ambulance pour les transferts d'urgence.

Au titre du renforcement du personnel, le recrutement d'une fille de salle pour les meilleures conditions d'hygiène du service, le recrutement d'une assistante-sociale, le recrutement d'une secrétaire médicale pour l'accueil et la gestion courante des statistiques maladies et enfin, le recrutement en temps partiel d'un cardiologue et d'un diabétologue (vacataires).

Au titre des renforcements des capacités, des partages d'expériences avec d'autre parlements pour se nourrir de leurs expériences en matière de suivi médical des parlementaires. Cela serait en adéquation avec la politique de modernisation du parlement du président Guillaume Soro.

Le service médical de l'Assemblée nationale ne saurait se soustraire de la politique sanitaire nationale qui vise la santé de qualité pour tous. Pour ce faire, il voudrait limiter l'évolution des endémies locales, et réduire les maladies invalidantes tel que ladiabète et l'hypertension.

Le service médical veut être plus proche des parlementaires et des membres du personnel et familles afin de rendre le travail institutionnel efficace.

Biakpa

Le personnel du service médical

Verbatim & Zapping

Verbatim & Zapping

1

« Nous aurons à cœur, la volonté ferme de semer la graine de la solidarité et du développement sur cette terre d'espérance continentale que la coopération parlementaire se fera le plaisir de nous aider à arroser et à faire fleurir ! »

SORO KIGBAFORI GUILLAUME, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

2

«En fait, même lorsqu'il enfourche avec dextérité son cheval fougueux, l'ignoble et macabre cavalier que devient le Terrorisme dans nos pays, se nomme en réalité « Pauvreté » et « Misère! »

SORO KIGBAFORI GUILLAUME, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

3

« J'insiste sur la nécessité de dresser « une conscience nationale sur le perron de la paix des cœurs en vue de servir de rempart sécuritaire contre les tentacules du terrorisme partout en Afrique»."

SORO KIGBAFORI GUILLAUME, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

4

« La Francophonie nous fournit un canal, un réseau favorable au tissage de liens fraternels dans le champ de la vie parlementaire, avec ses particularismes, ses exigences dont l'ouverture d'esprit, l'ouverture aux autres, l'acceptation de la discussion, du débat qui enrichit plus qu'il n'appauvrit.»

SORO KIGBAFORI GUILLAUME, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

5

" Le mal de l'immigration illégale est profond. Si profond qu'il trouve ses racines dans le cœur meurtri par le désespoir, la précarité, l'injustice sociale rencontrés par les jeunes africains obnubilés par l'attrait d'une vie meilleure"

Issaka SIDIBE, Président de l'Assemblée nationale du Mali

6

" Dans la synergie d'action internationale contre le terrorisme, beaucoup a été fait. Mais ... le retard dans l'implémentation de l'ensemble des mesures prises par le concert des nations peut permettre à l'ennemi commun de reconstituer un potentiel substantiellement affaibli par les dernières batailles."

M. Hilarion ETONG, premier-vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun

Une séléction de TIMITÉ Ali Baba

ME ADRIEN HOUNGBEDJI INVESTIT PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU BÉNIN

Le Président de l'Assemblée Nationale du Bénin, Me Adrien HOUNGBEDJI a été officiellement investi dans ses fonctions le 15 juin 2015.
Ont pris part à la cérémonie d'investiture SEM Guillaume SORO, Président de l'Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire, SEM Issiaka SIDIBE, Président de l'Assemblée Nationale du Mali, SEM Dama DRAMANI, Président de l'Assemblée Nationale du Togo, SEM Guy N'DAMA NZOUMBA, Président de l'Assemblée Nationale du Gabon. Il y avait également les honorables Norbert EZADRI EGUMA, chef de la délégation de la RDC, Abdou MBOW, 3ème Vice-président, chef de la délégation du Sénégal, Honoré Lucien NOMBRE, 1er Vice-président, chef de la délégation du Burkina-Faso, Ebo Barton ODURO, 1er Vice-président, chef de la délégation du Ghana, Daouda M. MAMADOU, 1er Vice-président, chef de la délégation du Niger.

DON DE L'AMICALE DES FEMMES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA POUPONNIÈRE DE MBOUR

L'Amicale des femmes de l'Assemblée nationale a remis un important don d'une valeur de plus de quatre millions de francs CFA à la Pouponnière de l'ONG "Vivre ensemble" de Mbour. Cette action d'une haute portée sociale s'inscrit dans le cadre de son programme d'assistance aux populations les plus défavorisées. Le don est composé de denrées alimentaires, de couches, de médicaments,... "Après une première visite que nous avions effectuée dans cette Pouponnière, nous avions promis revenir parce que nous avions été très sensibles au fonctionnement et au dévouement de son personnel vis-à-vis des enfants, mais aussi aux difficultés qu'elle rencontrait", a expliqué Marie-Joséphine Diallo, Secrétaire générale de l'Assemblée nationale et présidente d'honneur de ladite amicale.

COMMENT LUTTER CONTRE LA CONSTIPATION

Selon les statistiques, une personne sur cinq souffre de paresse intestinale. Quels sont les laxatifs naturels, boissons ou aliments efficaces contre la constipation ?
Laxatifs naturels

Le matin, au réveil, buvez :

1 - Café noir et citron :
Buvez un café noir additionné de citron

2 - Citron, huile et sel :
Buvez le jus d'un demi-citron additionné d'une cuillerée d'huile d'olive et d'un peu de sel

3 - Eau chaude :
Une tasse d'eau chaude

4 - Jus de fruit :
Du jus d'orange ou du jus de raisin frais

5 - Massage :
Massez-vous le nombril, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre pendant 30 secondes

le soir au coucher Buvez :

1 - De la purée de carottes :
Mangez très chaude de la purée de carottes bien moulinée (2 carottes pour 4 tasses d'eau)

2 - Une tisane de gingembre :
Buvez une tisane gingembre additionnée d'un jus de citron. Dans une tasse versez de l'eau bouillante sur une cuillérée à soupe de racine de gingembre coupée fin. Laissez infuser 10 minutes.

3 - De l'huile de ricin :
Prenez une cuillérée à soupe d'huile de ricin, au coucher.

4 - Du jus de pomme/huile d'olive :
Lavez 2 pommes, pelez-les puis, faites un jus de pomme à l'aide d'une centrifugeuse. Mélangez le jus obtenu avec de l'huile d'olive en même quantité.

LES BIENFAITS DE L'EAU

Elle diminue la fatigue quotidienne

Il ne faut pas attendre d'avoir soif pour boire. C'est d'ailleurs une la règle d'or.Après l'oxygène, l'eau est l'élément le plus important pour notre organisme. Elle est indispensable à l'ensemble des processus vitaux.
Les fluides occupent quasiment tous les espaces de notre corps, autant à l'intérieur des cellules qu'à l'extérieur.

L'eau maintient le volume de sang et de la lymphe, fournit la salive qui permet d'avaler les aliments, sert de lubrifiant pour les articulations et les yeux, maintient la température du corps, permet les réactions chimiques dans les cellules, facilite l'absorption et le transport des nutriments ingérés.

Aide au régime

L'eau a une réelle action sur la perte de poids par l'élimination des déchets. Des études ont montré que les personnes qui buvaient beaucoup d'eau pendant un régime perdaient plus de poids que celles qui n'en buvaient qu'un minimum.

Améliorations des capacités mentales

Le fait de boire souvent et de maintenir son corps suffisamment hydraté permet d'améliorer nos capacités cognitives et mentales. Une amélioration qui joue notamment sur la mémoire, qui s'en trouve grandement renforcée. Selon l'institut Pasteur une simple réduction de 2% d'eau dans le corps humain peut provoquer une incohérence de la mémoire à court terme, et une difficulté de concentration devant un ordinateur ou une page imprimée.

Bon pour les muscles

Sans eau, nos muscles se détériorent petit à petit. Une bonne hydratation permet d'éviter les lésions musculaires et tendineuses. Des études indiquent que de 8 à 10 verres d'eau par jour pourraient soulager significativement les douleurs de dos et d'articulations pour 80% des personnes qui souffrent de ces maux.

La quantité d'eau pour se maintenir en forme

Les besoins en eau dépendent de chaque personne, il faut tenir compte de sa taille, du climat, de son âge et de son mode de vie. Dans un climat tempéré, une personne de taille moyenne élimine plus de deux litres d'eau corporelle par jour. En effet, le corps perd plus d'un litre par jour d'eau par l'urine, et la même quantité à travers la sueur, les selles et la respiration. Donc il est important de boire en quantité suffisante, au moins un litre d'eau si vous ne consommez pas d'aliments riches en eau.
Pour les personnes qui pratiquent un sport ou une activité physique entraînent la sudation, il leur est conseillé de prendre un litre supplémentaire par heure d'exercice.

COIN DU BONHEUR

JULIEN ET CHARLOTTE SE DISENT « OUI »

C'est dans une joie indescriptible que **M. AVI Sappo Julien**, technicien de surface à l'Assemblée nationale et **Melle OUSSIDOU Rohon** Marie se sont dit « **OUI** » pour la vie. C'est le jeudi 28 mai 2015, à la mairie de Yopougon que les deux tourtereaux ont scellé leur union devant leurs parents et leurs amis.
Joyeux mariage !

« HIEN ET CÉLINE CONVOLENT EN JUSTE NOCE »

TBOTHE Hien, agent de liaison à l'Assemblée nationale et Mlle HIEN Céline, commerçante ont convolé en juste noces le jeudi 02 juillet 2015 à l'hôtel communal de Cocody. La cérémonie a été suivie de la bénédiction nuptiale à l'église des « Assemblées de Dieu » de la riviera Anono.
Joyeux mariage.

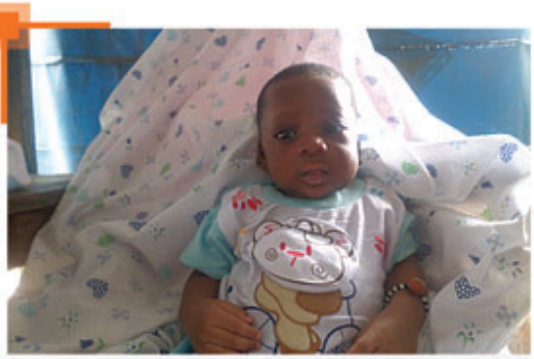

Du Bonheur dans la **famille SOROGO**. En effet, **M. SOROGO Gnenefolo**, chauffeur à l'Assemblée nationale, et sa compagne **DJEDJE Mae** viennent d'être les heureux parents de **Kigbafori Marc Kylyan**. Ce bout de chou est né le 08 mai 2015, à 18h 11à la clinique sainte Rita de cascia à Yopougon.

TRUCS ET ASTUCES

POUR TOUJOURS GARDER UNE HALEINE FRAÎCHE !

Cette astuce permet de réduire le niveau de pH à l'intérieur de votre bouche et de tuer les bactéries qui causent la mauvaise haleine.

Remède
Pressez quelques gouttes de jus de citron sur la langue après chaque repas.

LES VERTUS BÉNÉFIQUES DE LA TOMATE POUR VENIR À BOUT DES BOUTONS

Appréciée de la majorité, la tomate n'est pas qu'un aliment goûteux et agréable. Riches en minéraux mais aussi en vitamines, les tomates sont connues depuis longtemps pour leurs propriétés cicatrisantes et nettoyantes pour notre épiderme.
Vous avez alors besoin d'une tomate. Coupez la tomate en rondelles. Vous posez ensuite ces rondelles sur les boutons et vous gardez ces tomates pendant une vingtaine de minutes.

Il vous suffit ensuite de rincer abondamment à l'eau claire et de nettoyer votre peau à l'aide du savon doux. Quelques jours suffisent pour voir les premiers résultats.